

— Les projets d'arrêtés n<sup>os</sup> 31 à 39 sont mis aux voix par appel nominal et adoptés à l'unanimité des membres présents (1).

— De besluitsontwerpen n<sup>rs</sup> 31 tot en met 39 worden in hoofdelijke stemming gebracht en aangenomen met eenparigheid van de aanwezige leden (2).

**M. le Bourgmestre.** Nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour de notre séance publique ordinaire.

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux d'examen du budget 1977 de la Ville dans quelques instants.

---

La première séance publique est levée à seize heures.

De eerste openbare zitting wordt te zestien uur opgeheven.

---

La deuxième séance publique est ouverte à seize heures quinze minutes.

De tweede openbare zitting wordt te zestien uur vijftien minuten geopend.

---

(1) Voir p. 1351 les noms des membres ayant pris part au vote.

(2) Zie blz. 1351 de namen van de leden die aan de stemming hebben deelgenomen.

DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE.  
TWEEDE OPENBARE ZITTING.

---

*Présents :*

*Zijn aanwezig :* MM.-de heren Van Halteren, *Bourgmestre-Burgemeester* ; De Rons, Brouhon, Mergam, Pierson, Snyers d'Attenhoven, Piron, M<sup>lle</sup>-Mej. Van Baerlem, *Echevins-Schepenen* ; MM.-de heren Cooremans, Deschuyffeleer, M<sup>me</sup>-Mevr. Van Leynseele, M.-de heer De Greef, M<sup>me</sup>-Mevr. Avella, MM.-de heren Morelle, Brynaert, Musin, Klein, Van Cutsem, M<sup>me</sup>-Mevr. Servaes, MM.-de heren Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, M<sup>me</sup>-Mevr. Lambot, MM.-de heren Artiges, Peetermans, Scholer, Lombaerts Anciaux, De Ridder, M<sup>mes</sup>-Mevrn Hano, Dejaegher, MM.-de heren Latour, Lefère, Niels, Descamps, Tahon, de Saedeleer, *Conseillers-Raadsleden* ; M.-de heer Courtoy, *Secrétaire-Secretaris*.

---

SOMMAIRE — KORTE INHOUD

1. — Budget de la Ville pour l'exercice 1977. — Examen des articles (continuation) . . . . .
  - Begroting van de Stad over het dienstjaar 1977. — Onderzoek der artikelen (voortzetting) . . . . . 1507
-

# 1

*Budget de la Ville pour l'exercice 1977.*

*Examen des articles (continuation).*

*Begroting van de Stad over het dienstjaar 1977.*

*Onderzoek der artikelen (voortzetting).*

**M. le Bourgmestre.** Mesdames, Messieurs, nous allons examiner le budget relatif à l'échevinat des Travaux publics.

La parole est à M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, il me revient la tâche ingrate de défendre le budget préparé par mon regretté prédécesseur et ses Services.

Je ne voudrais donc pas entamer cet exposé sans remercier très vivement les fonctionnaires des Travaux publics et du Commerce qui m'ont apporté leur très grande collaboration.

L'échevinat comprend le Service des Affaires économiques, du Commerce, des Kermesses et des Fêtes de quartier et celui des Travaux publics.

Je traiterai d'abord du Service des Affaires économiques, du Commerce, des Kermesses et des Fêtes de quartier.

Le service dispose depuis peu de temps de son effectif. Il exerce maintenant la quasi-totalité des attributions relatives au commerce et aux travailleurs indépendants. Il veille à l'application des lois et règlements en la matière et s'efforce de promouvoir et de sauvegarder les intérêts du commerce bruxellois. C'est ainsi qu'il continuera à donner des subsides et à prêter du matériel aux nombreux groupements de commerçants qui, chaque année, font des efforts considérables dans le domaine de l'animation commerciale en organisant des fêtes de quartier.

De plus, le Service sera appelé à collaborer avec ceux de l'urbanisme en matière de projets de plan particulier d'amé-

nagement, de rénovation urbaine ou de grands travaux publics lorsque ceux-ci ont des répercussions sur le commerce local. Dans cette matière, on fera appel à la commission consultative du commerce et de l'artisanat chaque fois que la chose s'avérera nécessaire.

Nous examinons la possibilité de mener une politique d'accueil et d'encouragement en faveur des commerçants et artisans qui s'établissent et habitent sur notre territoire. Un règlement proposant soit l'octroi d'une prime, soit l'octroi de facilités de crédit est à l'étude.

Dans le domaine social, le Service continuera à aider les travailleurs indépendants qui connaissent des difficultés à prouver leur carrière professionnelle en vue de l'obtention de leur pension de retraite.

Comme par le passé, le Service se chargera de l'organisation des foires de Bruxelles et de Laeken, des kermesses officielles de Neder-Over-Heembeek et de Haeren ainsi que des fêtes foraines de quartier.

La section des Affaires économiques étudie et coordonne toutes les données de la vie économique de notre Ville, de manière à pouvoir disposer à tout moment d'un dossier à jour.

En ce qui concerne les travaux publics, mon rapport comprendra trois parties :

- la rénovation urbaine ;
- l'architecture ;
- les égouts, pavages et travaux extraordinaires.

J'aborderai d'abord la rénovation urbaine.

Vous constaterez que, dans le cadre de la rénovation urbaine et de la lutte contre les taudis, un crédit total de 365.000.000 F est prévu. Sont compris dans ce montant, les travaux de voirie subséquents.

Je vais reprendre quelques postes :

*Quartier Radis-Extension :*

Expropriations . . . . . F	5.000.000
Travaux de voirie . . . . .	1.000.000
	<hr/>
	6.000.000

En date du 6 octobre 1975, le Conseil communal a décidé la révision des plans d'aménagement et d'expropriation du quartier des Radis dans le but de réduire au maximum les expropriations et de revoir l'aménagement de la zone destinée aux habitations sociales.

Le dossier a été envoyé au Gouverneur le 25 novembre 1975 qui l'a transmis pour avis au Conseil d'Agglomération. Celui-ci s'est prononcé en date du 20 avril 1976 mais n'a pas à ce jour renvoyé les plans au Gouverneur, malgré un rappel fait en date du 3 septembre 1976.

Seule la construction de l'école des « Radis » a pu être réalisée et les abords (voiries, accès et piétonniers) pourront être aménagés.

Certaines acquisitions pourront être poursuivies afin de permettre la réalisation d'une nouvelle phase d'immeubles sociaux aux abords des immeubles Sorelo.

*Quartier Querelle :*

Expropriations . . . . . F	2.500.000
Travaux de voirie . . . . .	1
	<hr/>
	2.500.001

Le plan des expropriations de ce quartier a été décrété par arrêté royal du 23 octobre 1963.

Toutes les expropriations sont réalisées. Le crédit sollicité est nécessaire pour couvrir de nouvelles indemnités ou la majoration d'indemnités éventuelles qui seraient accordées par le Tribunal pour des expropriations actuellement en révision.

Les travaux de voirie, à charge de la Ville, la nouvelle rue de la Querelle et une partie de la rue Vanderhaegen, sont quasi réalisés (imputation article n° 245).

*Quartier Dinant-Hôpital :*

Expropriations . . . . . F	5.000.000
Travaux de voirie . . . . .	1
	<hr/>
	5.000.001

Le nouveau projet de plan particulier d'aménagement et de plan d'expropriation a été adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 28 juin 1976. Ces plans seront soumis à l'Autorité supérieure pour l'obtention de la sanction royale.

*Quartier Damier - rue Neuve :*

Expropriations . . . . . F	5.000.000
----------------------------	-----------

Le crédit sollicité permettra de réaliser certaines emprises rue aux Choux qui sont tributaires de la réalisation du nouvel alignement et pour lesquelles des négociations sont en cours.

Certaines acquisitions pourraient se présenter pour réaliser déjà une partie du plan. La réalisation de travaux de voirie dépendra du développement de la procédure d'adoption du plan.

*Quartier Léopold :*

Expropriations . . . . . F	1
Frais d'études . . . . .	200.000
	<hr/>
	200.001

Les discussions dans le cadre des programmes d'affectations proposées par le projet de plan de secteur (zones des Communautés Européennes et de logements) n'ont pas encore

abouti dans des propositions concrètes permettant des réalisations pratiques. D'où les deux crédits ci-dessus proposés.

*Place Saint-Géry :*

Travaux préparatoires . . . F 1

L'article est à maintenir, une étude archéologique étant en cours. Il s'agit du dégagement de l'ancien castrum, origine de Bruxelles.

*Marché aux Poissons :*

Pour l'article relatif aux travaux de voirie et d'aménagement, je vous proposerai un amendement permettant de porter le crédit de 15 à 40 millions.

En effet, les discussions avaient retardé l'adoption du projet définitif. Il s'avère maintenant que nous pourrions avancer et que les crédits prévus à l'exercice 1977 seront insuffisants.

*Rue d'Assaut — Elargissement :*

Expropriations . . . . . F 5.000.000

Ce montant couvre les expropriations judiciaires en révision.

*Quartier Nord-Est :*

Expropriations . . . . . F 1

Le projet de plan particulier d'aménagement ne sera probablement pas sanctionné en 1977 par arrêté royal. De ce fait, les acquisitions ne pourront pas se faire, mais l'article doit être maintenu.

*Quartier Remblai :*

Expropriations . . . . . F 4.000.000

Le plan particulier d'aménagement n'a pas été approuvé par l'Autorité supérieure. L'article devrait toutefois être maintenu pour permettre de nouvelles acquisitions rue du Remblai au cas où une nouvelle étude serait approuvée.

*Quartier de Laeken/boulevard Emile Jacqmain :*

Expropriations . . . . . F 30.000.000

Le crédit sollicité permettra d'acquérir les immeubles qui seraient exposés en ventes publiques ou de gré à gré dans le cadre du projet de plan de destination qui prévoit une nouvelle organisation des îlots.

*Quartier des Marolles :*

Acquisitions . . . . . F 20.000.000

Rénovation . . . . . 30.000.000

---

50.000.000.

Acquisitions : 20.000.000

Cette somme est destinée à couvrir la troisième phase des acquisitions de la Marolle ainsi que des îlots périphériques (une dizaine d'immeubles). Conformément à l'arrêté royal du 4 mars 1974, les 2/3 sont subventionnés par l'Etat.

Rénovation des immeubles existants  
et construction de nouveaux immeubles : 30.000.000

Ces 30.000.000 représentent l'intervention de la Ville et de l'Etat (1/3 + 2/3) dans des travaux effectués par la Ville à ses propres immeubles et dans des travaux d'équipements communautaires (parkings, jardins publics, etc.).

*Quartier de la Samaritaine :*

Expropriations . . . . . F 4.000.000

Les plans particulier d'aménagement et d'expropriation, adoptés définitivement par le Conseil communal le 30 juin

1975, ont été transmis au Gouverneur le 14 juillet 1975. La Députation permanente a émis un avis favorable le 18 septembre 1975 et le dossier a été envoyé à la Direction Centrale de l'Urbanisme le 3 octobre 1975. Depuis lors aucun arrêté royal n'est encore intervenu, malgré notre lettre du 6 septembre 1976, adressée à Monsieur le Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Bruxelloises lui demandant instamment de veiller à la poursuite du dossier.

Toutefois, certaines acquisitions amiables pourraient être réalisées en vue de continuer la construction de logements sociaux.

*Plan de la zone industrielle de la rive gauche du canal :*

Acquisitions . . . . . F 3.000.000

Ce montant couvre toutes les acquisitions amiables possibles en attendant l'approbation du plan par arrêté royal.

*Plan revoyant et étendant le plan du quartier de l'avenue de Versailles prolongée :*

Acquisitions . . . . . F 60.000.000

Ce montant couvre la phase 1977 du programme des acquisitions. Cette phase devra permettre la libération des terrains pour la réalisation des voiries de dégagement et la construction de logements.

*Aménagement de la rue de Ransbeek :*

Acquisitions . . . . . F 5.000.000

Il reste des parcelles à acquérir pour parfaire l'élargissement de la rue de Ransbeek.

Les emprises restantes du côté impair seront acquises dans le cadre du plan revoyant et étendant le plan du quartier de l'avenue de Versailles prolongée.

Celles du côté pair ne pourront être acquises qu'à l'amiable, en attendant l'approbation du plan de la zone industrielle de la rive gauche du canal.

*Quartier Nord :*

Expropriations . . . . . F	25.000.000
Travaux de voirie . . . . .	8.000.000
Socle en relation avec les constructions du Foyer Laekenois et du Foyer Bruxellois et passerelles de liaison . . . . .	60.000.000
Frais résultant de la démolition d'immeubles . . . . .	14.000.000
Honoraires pour études de réalisation . . . . .	2.000.000
	<hr/>
	109.000.000

Expropriations : 25.000.000

Dans le cadre du plan particulier d'aménagement, approuvé par arrêté royal du 17 février 1967, la Ville procèdera aux ultimes expropriations. Ce montant couvre également les procédures en révision.

Travaux de voirie : 8.000.000

En 1977 seront réalisées des voiries qui longent des îlots rénovés ou en voie de rénovation (Foyer Laekenois, Héliport, parties de la chaussée d'Anvers).

Socle en relation avec les constructions du Foyer Laekenois et du Foyer Bruxellois et passerelles de liaison : 60.000.000

L'ouverture des soumissions pour le socle a eu lieu au courant de septembre 1976. Le coût de ce socle sera de  $\pm$  127 millions. Une somme de 80 millions a déjà été imputée en 1976. Aux 47 millions à imputer en 1977, s'ajoutera le coût de la passerelle entre le Foyer Laekenois et le Foyer Bruxellois, également à charge de la Ville.

Frais résultant de la démolition d'immeubles  
14.000.000

Les travaux de démolition seront poursuivis pour des motifs de sécurité (immeubles vides) et pour créer de nouvelles possibilités de promotion.

Honoraires pour études  
de réalisation : 2.000.000

Il s'agit de diverses études spécialisées (aménagement de la dalle supérieure, liaisons piétonnes supérieures, circulation, études urbanistiques détaillées d'îlots particuliers, etc.).

Ces études porteront, entre autres, sur l'îlot « Héliport ».

*Quartiers nouveaux :*

Acquisitions, expropriations et  
frais accessoires . . . . F 40.000.000

Dans le domaine de l'aménagement de quartiers nouveaux, seront acquis, dans le cadre des plans d'aménagement ou d'alignement approuvés ou à l'étude, en dehors de ceux cités ci-avant, les biens offerts par les propriétaires ou dont l'acquisition se révèle indispensable.

*Quartier Sainte-Anne :*

Acquisitions . . . . . F 3.000.000

La prévision initiale de 15.000.000 F a été ramenée à 5.000.000 F du fait de l'option d'encourager les opérations d'auto-rénovation, ce qui a permis de réduire le nombre des parcelles à exproprier.

La procédure d'adoption du plan particulier d'aménagement suit son cours (adoption provisoire au Conseil communal : 10 mai 1976 ; Commission Consultative : avis favorable le 2 septembre 1976) et l'arrêté royal peut intervenir en 1977. L'avis favorable du Conseil d'Agglomération est intervenu récemment.

*Quartier Saint-Esprit :*

Acquisitions . . . . . F 3.000.000

Les plans d'aménagement et d'expropriation ont été adoptés provisoirement par le Conseil communal en date du 5 janvier 1976. La Commission Consultative a transmis ses remarques en date du 6 mai 1976, qui sont actuellement à l'étude.

Le dossier transmis au Conseil d'Agglomération le 18 juin 1976 ne nous a pas encore été renvoyé avec son avis.

L'arrêté royal approuvant les plans est attendu au cours de 1977.

*Expropriations ou acquisitions d'immeubles dans le cadre de la lutte contre les taudis :*

Expropriations, acquisitions . 15.000.000

Dans le cadre de la lutte contre les taudis pour les divers quartiers énumérés ci-avant, soit :

- Radis-extension ;
- Dinant-Hôpital ;
- Léopold ;
- Damier — rue Neuve ;
- Remblai ;
- Rue de Laeken/boulevard Emile Jacqmain ;
- Marolles ;
- Samaritaine ;
- Chaufferette ;
- Neder-Over-Heembeek et Haeren,

des acquisitions ou expropriations doivent être réglées conformément à la loi modifiée du 7 décembre 1953 et du Code du Logement (art. 69) qui prévoit des subsides à charge de l'Etat dont le montant est égal à la différence entre le coût total de l'acquisition ou de l'expropriation de l'immeuble reconnu insalubre et la valeur du terrain nu.

En conséquence, cette opération doit être comptabilisée séparément des autres acquisitions.

*Venons-en à la section Architecture.*

Le budget ordinaire propre à cette Division comprend l'entretien de l'Hôtel de Ville, la Maison du Roi, des monuments et des édifices anciens, le nettoyage des façades de la Grand-Place, etc.

A la demande des différents services de la Ville et pour les articles gérés par ces services, la Division Architecture s'occupe de l'entretien de tous les bâtiments scolaires, églises, temples et presbytères et autres bâtiments publics.

Pour le budget extraordinaire, il en est de même, la Division Architecture gérant personnellement les articles concernant entre autres : l'Hôtel de Ville, la Maison du Roi, la restauration des façades et toitures des immeubles place des Martyrs, la Fontaine de Brouckère, la Fontaine Anspach, la restauration de la Maison des Ducs de Brabant, le nettoyage des façades de la Grand-Place, les interventions de la Ville dans la restauration des façades anciennes.

La Division Architecture s'occupe également de l'étude, de l'exécution, de la direction, de la surveillance et de la gestion des dossiers d'exécution des différents travaux demandés par les autres services de l'administration.

*Je passe maintenant rapidement en revue les activités du département égouts, pavage, travaux extraordinaires.*

1. — Egouts.

Le programme prévoit la reconstruction de divers égouts.

Je cite, comme exemples :

- rue des Palais Outre-Ponts ;
- rue du Canon ;
- rue Vauthier ;

- rue d'Arlon ;
- rue de l'Escalier.

De galeries d'accès.

La construction de la station de télécommande des pompes à Buda.

Cela s'ajoute naturellement aux divers travaux rendus nécessaires en cours d'année (curage, entretien, désobstructions).

## 2. — Pavage.

Le Service du Pavage envisage en 1977 le relevé à bout du pavage de voies publiques représentant une superficie de 10.000 m<sup>2</sup> et :

- la pose de tapis asphaltique sur 25.000 m<sup>2</sup> d'artères ;
- le renouvellement du revêtement du boulevard Anspach en coordination avec l'enlèvement des voies de tramways
  - le renouvellement boulevard Emile Bockstael ;
- l'établissement d'une fondation en pierrailles après l'enlèvement des voies de tramways par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, exemples :
  - rue Joseph II ;
  - rue du Lombard ;
  - rue du Congrès, etc. ;
- l'aménagement en rues piétonnes, exemples :
  - rue Grétry ;
  - rue de la Fourche ;
  - rue Rollebeek ;
  - place du Grand Sablon,suivant instruction du service de l'Urbanisme.
- établissement d'une voie carrossable rue du Château Beyaerd ;

- l'élargissement de trois artères importantes :
  - rue d'Assaut ;
  - rue Montagne aux Herbes Potagères ;
  - place Sainte-Catherine.

### 3. — Travaux extraordinaires.

Je cite les principaux :

- Egouts et voiries avenue Antoon Van Oss — 19.230.160 F  
— et dont les travaux seront entamés dès approbation par l'Autorité supérieure ;
- l'aménagement des égouts et de la voirie rue Rogier ;
- la construction d'un mur de soutènement rue Tielemans ;
- égouts et voiries rue Harenberg.

Le passage du collecteur de Haren sous la ligne 36 (station de Haren-Sud) ; passage du collecteur à travers les terrains de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, ce qui permettra le raccordement des égouts de la chaussée de Haecht et la construction des égouts de la rue de Verdun.

Les travaux seront exécutés par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.

La convention vient d'être soumise au Conseil communal.

- l'aménagement des égouts et voiries de l'avenue de Versailles (estimation : 47.000.000 F à mettre en adjudication en 1977) ;
- Certains travaux seront exécutés avec subsides, exemple : chaussée d'Anvers ;
- Parmi les travaux habituels, citons : les frais de gros entretien, d'ouvrage d'art, la démolition d'immeubles dans la lutte contre les taudis ;
- Certaines études sont en cours :
  - rue de Ransbeek ;

- rue de Verdun (Haren-Sud — Evere) rue du Biplan ;
- rue Sainte-Elisabeth ;
- Chaussée Romaine.

La lecture des tâches entreprises pourrait faire conclure à une politique de petits paquets, — je m'attends à cette remarque — mais il est difficile à une autorité de faire autre chose que de s'attaquer à un certain nombre de problèmes qui se posent.

Songons tout particulièrement aux multiples filières nécessaires pour terminer un seul projet.

La politique à suivre n'a peut-être jamais été aussi difficile que maintenant.

Essayons de garder une ville à la dimension des hommes, une ville où les gens ne sont pas perdus et se retrouvent dans des quartiers où il fait bon vivre.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lombaerts.

**M. Lombaerts.** Mademoiselle l'Echevin, si votre tâche était ingrate, la mienne est pénible, à plusieurs points de vue.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui avec beaucoup de gentillesse n'a pas été élaboré sous votre direction. Je conserve un excellent souvenir de M. De Saulnier à qui je veux, une fois encore, rendre hommage.

Tâche pénible aussi parce que, dans l'ensemble, je ne vois aucune politique cohérente. Vous m'avez, en quelque sorte, presque coupé l'herbe sous le pied en parlant de politique de petits paquets. Pour ma part, j'allais dire « politique d'énormes paquets » ! Il ne faut pas oublier, en effet, que les montants prévus sont très élevés.

Au point de vue des travaux d'égouttage, de pavage, il y a peu de chose à dire. Ils sont en général indispensables et presque immédiats. Encore, certaines questions devraient-elles être soulevées quant à l'opportunité de voir figurer des sommes qui sont, hélas, la conséquence directe d'options prises dans le passé au point de vue de l'aménagement de quelques quartiers.

Combien de fois n'avons-nous pas attiré votre attention sur de graves lacunes, pour ne pas parler de carences ! En matière d'urbanisme, il s'agit d'une politique collégiale.

J'en reviens à l'idée déjà exprimée : il s'agit d'une politique de paquets !

Loin de moi l'idée de prétendre que plusieurs quartiers ne méritent pas notre attention.

Cependant, j'aurais souhaité voir apparaître dans ce budget une politique de réparation, un urbanisme de convalescence pour un quartier qui en a bien besoin. En effet, il fut la victime d'une certaine optique urbanistique que l'on peut qualifier de grandiloquente. Pour l'instant, dans un désert de pierres et de taudis, créé artificiellement, mais volontairement, on voit deux catafalques, seuls déchets organiques qui nous restent du plus beau cadeau qu'on allait faire aux Bruxellois !

Une fois de plus, je m'inquiète de l'absence de politique humaine en ce qui concerne la réhabilitation du Quartier Nord.

Depuis trois ans, progressivement, des habitants y ont été ramenés : plus spécialement en deux points, à savoir chaussée d'Anvers — côté social —, avenue de l'Héliport — côté immeuble de petit standing.

Mais y a-t-on ramené de la vie ?

**M. l'Échevin Pierson.** C'est un désert où l'on se bouscule, si je comprends bien !

**M. Lombaerts.** Je ne crois pas que l'on s'y bouscule, Monsieur Pierson. Evidemment, lorsque vous rendez visite à vos services au World Trade Center, vous voyez, au milieu de la journée, ce quartier en pleine animation artificielle produite par nos migrants quotidiens.

En effet, dès 17 h. 30, le World Trade Center a laissé s'échapper tous ses employés et les habitants ont pour seule possibilité de se calfeutrer chez eux et d'allumer leur télévision ! Ils font leurs courses au seul point de vente qui constitue en quelque sorte un monopole pour une grande

petite surface ! Lorsque Mademoiselle l'Echevin a fait état de la promotion en faveur des petits commerçants, des indépendants, elle ne visait certainement pas cette grande surface.

Dans ce quartier, en effet, aucun petit commerçant n'est venu se réinstaller. Or, l'épicerie, le bistrot du coin, la petite librairie constituent des attraits, des lieux de rencontre pour les habitants d'un quartier.

108 millions de crédits figurent au budget pour le quartier Nord, dont 14 millions de démolition, dans la perspective, sans doute, d'une vie future. J'espère que nous la verrons !

En réalité, il aurait fallu reconsidérer globalement le problème, marquer le pas pour la création de nouveaux quartiers et consacrer les crédits ainsi récupérés à améliorer la situation du quartier Nord.

On pourrait au moins nous apprendre ce que l'on compte y faire. A part ces socles dont on nous parle depuis de longues années et qui coûtent fort cher, nous avons très peu de renseignements sur ce que deviendra le quartier Nord.

Les socles sont le résultat d'une vision dépassée et onéreuse dans sa réalisation. Je ne crois pas que c'est recréer des quartiers animés, en quelque sorte de petits villages urbains, que d'envoyer les gens se balader à treize mètres de hauteur !

A moins, bien sûr, que nous ne soyons revenus à une vision futuriste : la planète des singes à Bruxelles !

Je regrette que ce budget n'ait pas mis l'accent sur l'humanisation, la revalorisation du quartier Nord en insistant sur la création de nouveaux quartiers, dont certains plans, déjà élaborés, n'ont pas toujours rencontré l'adhésion unanime des principaux intéressés : les habitants.

Le quartier Nord aurait dû faire l'objet d'un effort tout spécial, à moins que l'objectif du Collège n'ait jamais été d'y ramener de la vie, mais simplement d'y parquer les habitants.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Musin.

**M. Musin.** Monsieur le Bourgmestre, je ferai quatre interventions qui s'inscrivent dans la discussion générale de la fonction 95-97, puisqu'elles ne s'attachent pas à un point particulier du budget.

A l'heure d'animations dites culturelles et à notre époque de complexes techniques, de rationalisation et d'ensembles architecturaux, il est dommage de constater un manque total d'ingéniosité concernant les édicules publics.

Si l'aubette est le kiosque à journaux du belge, ne pourrait-on promouvoir l'idée d'un « abru », venant de « aubette » ou « abri » « bru »xellois ?

Il faudrait lancer un concours doté éventuellement d'un prix de la Ville de Bruxelles pour un projet d'un abru-type.

**M. l'Échevin Pierson.** Et comment appellerait-on le lauréat ? (*Rires. — Gelach.*)

**M. Musin.** Cet édicule, d'un nouveau genre, devrait être « humain », peu coûteux, esthétique, original et construit sur un emplacement aussi réduit que possible.

Voici ma suggestion.

50 abrus seraient réalisés sur le territoire de Bruxelles à l'occasion du millénaire de notre capitale (977 - 1977). Une décoration picturale et différente pour chaque édifice rappellerait les grandes étapes de l'histoire de Bruxelles.

Les bons architectes ne manquent pas à Bruxelles, mais il est souvent regrettable de voir s'épanouir leur talent ailleurs. Pour mémoire, rappelons Victor Horta (1861-1947) qui fut maître à penser de Guimard et influença si fortement Le Corbusier.

L'abru regrouperait :

1) des services publics :

- l'abru serait situé soit à une entrée de métro soit à un arrêt de bus ;
- il comporterait un distributeur automatique de cartes et de tickets pour ces transports en commun avec monnayeur électronique ;

- il serait muni d'une cabine téléphonique longue distance et un système permettant l'appel instantané et gratuit de la Police ou des Pompiers ;
- ce même équipement électronique protégera l'abru et les fonds recueillis dans les différents automates ;
- un appareil distribuerait des tickets de parking, (comme au Luxembourg et en Hollande) qui pourront, à certains endroits, remplacer le parcmètre ;
- l'abru comporterait encore :
  - 1) une boîte postale ;
  - 2) un distributeur de timbres-poste et carnets de timbres-poste ;
  - 3) un distributeur de cartes postales émises par la Régie ;
  - 4) une horloge de type électronique surmontant l'édifice ;
  - 5) un thermomètre ;
  - 6) décoration florale ou plantation à l'extérieur ;
  - 7) ambiance musicale à certaines périodes de l'année ;
  - 8) réceptacle moderne pour vieux papiers dont le relevé ainsi que le nettoyage de l'abru seraient effectués deux par jour ;

2) des services privés.

On doterait l'abru de :

- chauffage et éclairage qui seraient assumés par les firmes qui se serviraient de l'abru comme support publicitaire ;
- le téléphone de la compagnie des taxis ;
- un marchand de journaux et revues ;
- un distributeur de paquets de cigarettes ;
- un distributeur de confiserie, café et limonade. A ce sujet il convient d'éviter de donner une place prépondérante à ces distributeurs de produits comestibles et,

afin de ne pas concurrencer les commerçants de l'endroit, leur donner priorité pour l'adjudication de ces appareils ;

- un distributeur de prospectus — mais oui !
- de la publicité audio-visuelle ;
- un mini-emplacement prévu pour une fleuriste ou des distributeurs automatiques de petits pots de fleurs comme à Londres.

3) en option :

- un banc ;
- une boîte, genre boîte aux lettres, pour récupérer les journaux et revues périmés comme cela se pratique en Hollande. Ces boîtes pourraient ainsi approvisionner gratuitement les maisons de retraite en lectures diverses ;
- en sous-sol : des vespasiennes.

Mais j'insiste sur un espace aussi réduit que possible. Il ne s'agit pas de construire des magasins sur les trottoirs mais bien d'agrémenter et rendre pratiques et utiles les abris de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles et de les regrouper avec d'autres utilisations.

Voici donc, détaillée, l'idée d'un « abru » qu'il m'a plu de présenter au Collège.

J'en viens à mon deuxième propos.

Le 21 avril 1975, je questionnais notre regretté collègue, l'Echevin De Saulnier, à propos du projet d'implantation entre la rue Saint-Jean et le boulevard de l'Empereur, d'une statue existante de la Reine Elisabeth, statue dont la photographie a paru dans toute la presse à l'époque, ce qui a permis à plus d'un de juger que ce bronze monumental ne flatte guère notre ancienne souveraine.

Dans sa réponse, M. De Saulnier, m'assurait que rien n'était décidé encore et que ce projet, le nième du genre, n'avait pas encore été remis officiellement à la Ville.

J'apprends à présent qu'on lui a donné un commencement d'exécution et que les services de la Ville ont été chargés de la construction du socle destiné à recevoir cette statue. J'ai même appris que les bas-reliefs, qui doivent orner ce socle, auraient été commandés à un sculpteur anversois.

Je ne professe aucun ostracisme envers l'auteur de cette statue que je ne nommerai pas ici et que, par ailleurs, je considère comme un bon sculpteur. Mais je déclare que tous ceux qui ont vu la maquette ou une image de cette statue la jugent inesthétique et indigne de la Reine Elisabeth, protectrice des Arts.

Je rends le Collège très attentif à cette question et souhaite qu'il ne prenne aucune décision regrettable, qui aille totalement à l'encontre de l'opinion générale.

Mon troisième propos est relatif à la réinstallation de la Fontaine de Brouckère.

Dès 1967, je suis intervenu à cette même tribune pour que l'on réédifie cette fameuse fontaine. Je n'ai pas été suivi à cette époque et il aura fallu plus de 8 ans pour que le Collège s'avise qu'il fallait sauver ce monument, témoin d'un certain passé bruxellois. J'ai d'ailleurs fait remarquer l'an dernier, à l'occasion de la discussion du budget, que le coût de l'opération s'était considérablement accru en huit ans et que le Collège aurait été mieux avisé de prendre cette décision beaucoup plus tôt.

Aujourd'hui, nous apprenons que le Collège a choisi un emplacement fort contesté, de l'avis même de tous ceux qui se sont penchés sur le problème.

Cet emplacement, le square Palfijn, ne permettra pas une mise en valeur suffisante de cette Fontaine monumentale.

Avec le « Quartier des Arts », j'adjure le Collège de faire placer un autre monument sur le socle déjà construit du square Palfijn — la Ville possède plus d'une statue ou d'un monument au rencart — et de trouver un autre endroit — plus central et mieux délimité — pour ériger la Fontaine en question, — la place Stéphanie par exemple.

Je me permets — et ce sera mon dernier propos — de revenir sur ma demande du 5 décembre dernier d'aménager un parking en dents de scie au centre du boulevard Clovis, entre la rue de Gravelines et la chaussée de Louvain.

J'ai dit à suffisance les dangers que les enfants aussi bien que les parents couraient chaque jour aux heures de pointe à cet endroit. Pas moins de cinq établissements sont réunis là : lycée, athénée, école primaire, crèche et garderie, ce qui provoque chaque jour un bel embouteillage et un éparpillement de voitures sur les trottoirs centraux.

Je sais que la Commission de la Circulation a émis un avis défavorable à cette suggestion mais, ce faisant, je ne puis croire qu'elle se soit penchée suffisamment sur ce problème et qu'une enquête sérieuse ait été ordonnée.

Je prie instamment l'instance compétente de réétudier le problème et de nous tenir informés de la suite qu'elle voudra lui donner.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M<sup>me</sup> Hano.

**Mevr. Hano.** Mijnheer de Voorzitter, Mevrouw de Schepen, het verheugt me werkelijk, in naam van de Harense bevolking, U te mogen danken voor de rioleringswerken die in 1977 waarschijnlijk zullen uitgevoerd worden.

Kunt U me zeggen, Mevrouw de Schepen, in welke fase en wanneer de werken zullen aangevat worden? Zullen deze werken geen moeilijkheden met zich brengen, gezien de Verdunstraat heel smal is? Zal er mogelijkheid zijn het verkeer om te leggen?

U hebt eveneens gezegd dat in de Harenbergstraat rioleringswerken zullen uitgevoerd worden. Rond welk tijdstip voorziet U de aanvang van deze werken?

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. de Saedeleer.

**M. de Saedeleer.** Monsieur le Bourgmestre, M. l'Echevin des Propriétés communales nous a fait l'exposé des efforts que la Ville a consentis pour la rénovation d'immeubles

qui sont sa propriété dans divers quartiers. Je tiens à dire ici à quel point cette politique me paraît heureuse et importante.

J'aimerais connaître également quelle sera la politique de la Ville en matière de patrimoine architectural urbain. La presse a relaté récemment les réserves qu'avait émises feu M. l'Echevin De Saulnier à l'égard de classements de bâtiments dans Bruxelles.

Par ailleurs, le Directeur général des Travaux publics a publié, avec une franchise qui l'honore, ses préoccupations devant l'évolution des conceptions en matière de patrimoine.

Il m'apparaît qu'il y a, en cette matière, deux positions bien distinctes. L'une consiste à préserver les monuments historiques importants et à laisser détruire les bâtiments qui sont de moindre valeur pour les remplacer par des immeubles modernes : c'est cette conception qui a prévalu jusqu'à présent à Bruxelles. C'est à cause d'elle que le centre de la Ville, qui possédait encore, il y a 30 ans, la possibilité d'être un grand centre historique vivant à l'échelle humaine, est devenu ce que nous voyons : des quartiers homogènes disloqués par des trouées et des aménagements modernes hors d'échelle, les tours de l'Hôtel de Ville et de la Cathédrale offensées par les tours de béton et la disparition d'éléments importants du patrimoine, tels l'Hôtel d'Ursel et la Maison du Peuple.

Bien sûr, il faut qu'une ville vive, évolue, se modernise. Mais nous constatons que Bruxelles s'est mal modernisée et que, souvent, les autorités ont permis un laisser-faire urbanistique qui fait de notre cité un contre-exemple par rapport à d'autres cités européennes.

L'autre position, à l'opposé de celle dont je viens de décrire les conséquences, est la politique de préservation d'ensembles des centres urbains, en particulier celle des ensembles architecturaux, et d'intégration du patrimoine architectural, y compris le patrimoine de valeur moyenne, à la vie moderne.

C'est là le principe mis en évidence par l'Année européenne du patrimoine architectural et pratiqué, de façon de plus

en plus généralisée, dans la plupart des villes historiques européennes. Je ne débattrai pas le problème de savoir si cette politique de réhabilitation du patrimoine coûte plus cher ou moins cher que la reconstruction. L'expérience en la matière à Bruxelles n'est pas suffisante et seule la réalisation de plusieurs opérations-témoin — je pense en particulier à la rue aux Laines — pourra le déterminer.

Je voudrais profiter de mon court séjour parmi vous, à la fin de ces six ans de gestion, pour adjurer ceux d'entre vous qui constitueront l'équipe dont dépendra, dès janvier, le sort de la Ville pour qu'ils prennent enfin conscience de l'exigence culturelle que constitue la préservation globale de ce qui subsiste de notre patrimoine.

Je suis convaincu qu'à long terme, cette politique sera rentable. Elle prouverait, en tout cas, que la volonté, maintes fois exprimée, de garantir à Bruxelles son rôle de Ville d'art et de culture n'est pas purement platonique et cesse de prendre ses effets lorsque des intérêts matériels sont en jeu.

Je suis persuadé aussi que, bien plus que des moyens financiers, c'est d'un changement des mentalités et des habitudes de travail — et dans « travail », j'entends aussi « travaux publics » — que Bruxelles a besoin pour l'application d'une telle politique.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lagasse.

**M. Lagasse.** Monsieur le Bourgmestre, après les réflexions intéressantes que viennent de nous faire quatre collègues, mon intervention paraîtra, sans aucun doute, très marginale. Je crois cependant indispensable de la faire.

Dans son rapport, M<sup>lle</sup> Van Baerlem a estimé devoir, sans trop y insister d'ailleurs, mettre en cause l'administration de l'Agglomération à propos de plans particuliers d'aménagement. Je suis dès lors bien obligé de relever la chose et de lui apporter une meilleure information.

Je le fais sans plaisir aucun, car ici nous sommes avant tout Conseillers de la Ville de Bruxelles et nous avons essentiellement la préoccupation d'améliorer le fonctionnement de

l'administration de la Ville. Cependant, lorsque, incidemment, des informations inexactes ou incomplètes sont données sur le compte d'une autre administration et que l'un d'entre nous est au courant de la réalité des choses, il a l'obligation de ne pas se taire.

Il est très facile, et hélas très fréquent — ceci vaut pour n'importe quelle administration — lorsque quelque chose ne marche pas comme on voudrait, de rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre. Il faut bien constater que depuis 1972, dans certaines communes tout au moins, les partis traditionnels ont pris l'habitude de prendre l'Agglomération comme bouc émissaire.

Nous savons notamment que le Service de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles se répand en doléances, sans grande réflexion me semble-t-il, au sujet du Service de l'Urbanisme de l'Agglomération et des prétendus retards qui lui seraient imputables.

Peut-être cela s'explique-t-il par le fait que, dans plus d'un cas, le Conseil d'Agglomération a dû donner un avis défavorable — au demeurant très étayé — sur les projets émanant de la Ville.

Quoi qu'il en soit, j'ai pris quelques informations en ce qui concerne les dossiers venant de la Ville de Bruxelles à l'Agglomération, notamment au sujet de la demande en revision du quartier des Radis dont il a été question tout à l'heure.

De façon très précise, voici comment les choses se sont passées.

Il s'agit donc du dossier n° 22.17. Comme il s'agit d'une demande en revision, le dossier doit parvenir à l'Agglomération par l'intermédiaire de la Province. Effectivement, c'est cette dernière qui a déposé le dossier n° 22.17 le 16 décembre 1975. Le dossier était incomplet, non conforme à l'article 3 de l'arrêté du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 1973 qui précise exactement quels sont les documents, les rapports et les plans qui doivent être transmis, qui prévoit entre autres choses que les plans doivent être fournis en double exemplaire.

Nonobstant diverses carences, dans le cas précis, le groupe de travail de l'Agglomération, la section de l'Urbanisme, ensuite le Collège et enfin le Conseil ont étudié soigneusement ce dossier et adopté finalement un avis. Du reste, M<sup>lle</sup> l'Echevin a signalé que cet avis avait été rendu au début du mois d'avril 1976, donc dans des délais parfaitement normaux.

J'ajoute que dans les 48 heures qui suivent la prise de décision au Conseil d'Agglomération, il y a information — officieuse, mais immédiate — des services communaux intéressés.

Que s'est-il passé dans le cas du quartier des Radis ? Le dossier avec les plans a effectivement été conservé et il est toujours dans les services de l'Agglomération. Pour quelle raison ?

La Province le sait bien, puisqu'elle n'a pas envoyé de double des plans. Chacun comprendra que l'administration de l'Agglomération qui a été amenée à étudier ce dossier doit conserver au moins un exemplaire du plan qui lui a été transmis. La Province est parfaitement au courant de cette exigence qui, je le répète, est précisée dans un arrêté d'Agglomération.

J'ajoute que l'attitude de l'administration provinciale me paraît d'autant plus extraordinaire qu'elle est parfaitement équipée pour assurer la reproduction de documents, tels que les plans. Chaque fois qu'il s'agit de mise en revision, ainsi que je l'ai rappelé ; c'est par son intermédiaire que l'Agglomération est saisie de l'étude.

Je sais bien, Mademoiselle l'Echevin, que vous avez été brusquement et inopinément placée devant une tâche particulièrement difficile, devant des dossiers nombreux et complexes.

Je veux croire que lorsque vous aurez eu le temps de vous retourner, de vous familiariser avec ces problèmes difficiles, vous éviterez de reprendre inconsidérément des allégations qui sont sans fondement.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M<sup>lle</sup> l'Echevin.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Je répondrai d'abord à notre collègue, M. Lombaerts, qui nous fait d'amers reproches concernant le quartier Nord. Je ne désire pas revenir sur le passé, Monsieur Lombaerts, pour les mêmes raisons que celles que vous avez invoquées.

Néanmoins, il me faut signaler que votre tableau est plus sombre que la réalité. La Ville a, en effet, déjà entrepris un certain nombre de réalisations positives, notamment dans le domaine du logement.

Par ailleurs, nous respectons scrupuleusement le plan d'aménagement.

Je voudrais détailler quelque peu cet effort qui a été accompli dans le domaine du logement et cela à l'actif de mon prédécesseur.

Près de 500 logements du Foyer Laekenois ont été répartis en 5 immeubles et sont loués ; la construction du sixième est entamée.

Les 210 logements du Foyer Bruxellois seront mis en chantier incessamment.

Pour l'îlot Hélicoptère, le troisième immeuble est en voie de parachèvement. La construction de l'immeuble 7 sera entamée au début de l'année prochaine.

Par conséquent, à l'heure actuelle, l'opération « logements » totalise 3.000 logements, ce qui représente 9.000 habitants environ.

Les premiers socles sont en voie de réalisation. Comme vous, j'ai mis l'accent sur la vie dans Bruxelles. J'ai estimé très important que les gens se retrouvent et aiment leur quartier. Précisément, on a prévu dans le nouvel immeuble qui va être construit, l'aménagement de plusieurs commerces. Déjà, dans l'immeuble « Harmonie », il y en aura une dizaine. C'est peu, je suis bien d'accord, mais cela prouve qu'un effort est accompli dans cette direction et c'est ce qui importe. Il faut le poursuivre.

Le programme de bureaux a été freiné depuis un certain temps déjà.

Je remercie tout d'abord M. Musin de sa suggestion. Je ne crois pas que « abru » se trouve dans le *Petit Robert* ! En fait, il s'agit non seulement d'une construction mais aussi de toute une animation et dans ce cas, c'est mon collègue, M. Piron qui pourra vous aider ! Le plus simple ne serait-il pas de nous faire une proposition concrète ? Je vous signale toutefois que les abris sont en général concédés à des firmes locales. Un modèle a été construit près de la Bourse. Son coût est excessivement élevé.

Quant à la statue de la Reine Elisabeth à laquelle vous avez fait allusion, vous en savez plus long que moi et — apparemment — que les services ! D'après mes renseignements, la statue de la Reine Elisabeth devait être placée au Palais des Académies.

**M. le Bourgmestre.** En tout état de cause, la décision relève de l'Etat. La Ville n'intervient pas.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** M. Musin a alors fait allusion à la Fontaine De Brouckère qui doit être placée au square Palfijn. Je tiens à préciser que les fondations, les chambres de machines sont terminées. A l'époque, le Collège a refusé de placer cette fontaine place du Trône. C'était un souhait du « Quartier des Arts » ainsi que de placer la statue du Roi Léopold II place Stéphanie. Il a été estimé opportun que cette dernière reste à sa place. Il s'agit du reste du quartier Léopold où, dans la suite, une fontaine pourrait être placée pour essayer de rénover les squares.

En ce qui concerne la Fontaine de Brouckère, les travaux sont donc commencés depuis le 31 mai 1976. Le délai d'exécution est de 250 jours ouvrables. Celle-ci, d'après le programme à fin novembre, me paraît trop avancée pour revenir en arrière.

M. Musin a alors suggéré la création d'un parking boulevard Clovis. De mes informations, il ressort que les services de police sont assez hostiles pour des raisons de sécurité, à placer des parkings au milieu de ce boulevard. Pour ma part, je ne suis pas d'accord que l'on aménage des parkings dans le seul but que les parents puissent déposer leurs enfants à l'école. J'ai une certaine expérience en la matière ! On ferait

beaucoup mieux d'apprendre aux enfants à marcher 50 ou 100 mètres ! Cela éviterait les embouteillages. S'ils le pouvaient, les parents pénétreraient jusque dans la cour de l'école. Il faudrait presque installer des parkings sur les trottoirs. C'est d'ailleurs ce qui se pratique !

**M. Musin.** Puisqu'ils le font de toute façon, il faut trouver une solution !

**M<sup>lle</sup> P'Échevin Van Baerlem.** Il conviendrait que les voitures ne passent plus du tout dans ces rues.

**M. Musin.** En tout cas, elles provoquent des embouteillages énormes.

**M<sup>lle</sup> P'Échevin van Baerlem.** Vos parkings ne résoudreont pas le problème parce qu'ils seront toujours insuffisants.

Je remercie M<sup>me</sup> Hano pour les compliments qu'elle a adressés au service et qui sont dus surtout à la diligence de mon prédécesseur. Je vous précise que les travaux commenceront aussitôt que les adjudications seront terminées. La circulation serait détournée par la rue du Pré aux Oies prolongée dans laquelle les travaux d'égout sont déjà effectués..

M. de Saedeleer a soulevé un problème d'actualité : celui du classement des monuments, de la conservation des ensembles. Cependant, cette question a de grandes implications économiques. L'Etat dispose certainement de moyens financiers insuffisants pour réaliser cet objectif. Ou bien, il ne les utilise pas. Songez donc que les bâtiments de la Grand-Place ne sont pas encore classés !

Le problème des ensembles est encore plus difficile puisqu'à partir du moment où l'on souhaite que certains ensembles soient classés, donc entretenus, cela implique d'énormes dépenses. A l'heure actuelle, les particuliers se chargent de cet entretien et cela représente quinze pour cent des revenus de leur patrimoine.

Par ailleurs, les logements sociaux ne représentent à Bruxelles que cinq pour cent du patrimoine immobilier.

Le classement d'ensembles implique, disais-je, d'énormes dépenses. Si dans les années qui viennent, on ne trouve pas d'autre solution, on peut songer à celle qui fut trouvée pour l'aménagement des routes en Belgique. On piétinera encore longtemps.

Par ailleurs, on oublie trop souvent de faire mention de l'effort financier que la Ville a consenti en ce domaine. Elle a participé pour moitié aux frais de restauration des principales églises, de l'Hôtel de Ville, de la Maison du Roi, de la Grand-Place, de certains immeubles du patrimoine privé dont la rénovation a été conduite par mon collègue des Propriétés communales.

Ma toute petite expérience de trois semaines m'a prouvé que le Service de l'Urbanisme est vraiment la cheville ouvrière pour tous ceux qui souhaitent rénover Bruxelles. Je songe aux divers comités qui se penchent généreusement sur ces questions : le « Quartier des Arts », place des Martyrs, le Quartier des Sablons, etc.

Si l'on veut faire plus, il faut que nos moyens financiers soient plus conséquents.

Monsieur Lagasse, je me réjouis d'une certaine manière de votre réponse. Si j'ai bien compris, ce ne sont ni vos services, ni les miens qui sont en cause. C'est une troisième autorité qui n'a pas transmis les dossiers en ordre.

Apparemment, mes services ignorent cela. L'Agglomération devrait donc nous informer de ce que le retard ne lui est pas imputable. Ce serait peut-être une meilleure façon de s'entendre à l'avenir.

**M. Lefère.** J'accepte de faire ce travail à l'Agglomération !

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lagasse.

**M. Lagasse.** Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas reprendre les détails de cette affaire. J'ai dit pour quelles raisons il me paraissait que, dans le cas évoqué par M<sup>lle</sup> l'Échevin, il n'y avait aucun reproche à faire à l'administration de l'Agglomération. Si elle n'est pas convaincue, je lui suggère

de développer ou de faire développer par un conseiller d'Agglomération une interpellation au Président et à l'Echevin de l'Urbanisme de cette institution. Si elle estime que la carence se trouve du côté de la Province, elle trouvera bien un Conseiller provincial pour faire les interventions qui s'imposent.

J'estime toute fois que ce n'est pas ici au Conseil communal que ce genre de questions doivent être développées.

**M. Lefère.** Mais c'est vous qui faites ces observations maintenant. Pourquoi n'avez-vous pas demandé à la Province de vous faire parvenir un double des plans ?

**M. Lagasse.** Vous pensez bien, mon cher Echevin, que cela a été fait depuis longtemps !

**M. le Bourgmestre.** Je vous rappelle que nous sommes au Conseil communal de Bruxelles !

La parole est à M. Lombaerts.

**M. Lombaerts.** Monsieur le Bourgmestre, une très brève réponse à M<sup>lle</sup> l'Echevin.

Elle a rappelé qu'un effort avait été entrepris en vue de ramener de l'habitat dans le quartier Nord.

Je ne l'ai pas nié, mais j'ai précisé que cet effort s'était limité à deux îlots et que, pour le surplus, on ne trouve pas grand-chose.

Vous avez rappelé que des commerces avaient été prévus dans l'îlot Harmonie : tout à fait d'accord ! Mais je ne l'ai pas cité parce que, dès sa conception, on avait songé à y incorporer du commerce. Je n'ai donc pas voulu englober l'« Harmonie » dans la critique que j'adressais en ce qui concerne la carence en cette matière.

D'un côté à l'Héliport, de l'autre à la chaussée d'Anvers, de l'habitat a été ramené et c'est fort bien. Ces logements se sont, hélas, fait attendre pour toute une série de raisons. Les habitants de la chaussée d'Anvers ne disposent d'aucun point de vente de quartier, à l'exception d'une grande surface.

Enfin, dans un immeuble à construire encore, vous avez reconnu la nécessité d'implanter des commerces. Depuis trois ans, on ne s'était attaché qu'à ramener de l'habitat.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** Je dirai simplement que les socles prévus vont créer une liaison entre les Foyers Bruxellois et Laekenois et le World Trade Center. Cela provoquera sans doute une certaine animation.

**M. Lombaerts.** Je ne crois pas que des échoppes dans le socle du World Trade Center soient susceptibles de drainer la clientèle des complexes sociaux.

Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponse quant à la destination des terrains vagues qui sont très nombreux dans le quartier Nord.

**M. le Bourgmestre.** Nous allons procéder à l'examen des articles.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** Je vais à présent passer en revue tous les articles relatifs à mon échevinat :

*Service des Travaux publics et Fêtes publiques*  
*Dienst der Openbare Werken en Openbare Feestelijkheden*

Recettes — Ontvangsten

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N <sup>o</sup> d'ordre Volgnummers 1977
42	Administration générale Algemeen bestuur	77
76	Communications, voiries et cours d'eau	du 127 au 134 van 127 tot 134
82	Verkeer, wegen en waterlopen	141-142
88		146
90		du 147 au 154 van 147 tot 154
92		du 155 au 159 van 155 tot 159

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volgnummers 1977
94		161
102	Production et transport d'énergie Energieproduktie en -transport	du 177 au 180 van 177 tot 180
104		du 181 au 184 van 181 tot 184
162	Formation jeunesse - loisirs etc. Jeugdvorming - ontspanning enz.	278
190	Arts - archéologie - technique de dif- fusion	311
192	Kunsten - oudheidkunde - communi- catiemedia	312
194		du 313 au 315 van 313 tot 315
208	Prévoyance et assistance sociales Sociale voorzorg en sociale onder- stand	345
226	Hygiène, alimentation, eau	369bis
228	Hygiëne, voeding, water	369ter au <i>quinto</i> 369ter tot <i>quinto</i>
236	Eaux usées	367-377
240	Afvalwaters	du 380 au 386 van 380 tot 386
242		du 387 au 398 van 387 tot 398
244		du 399 au 408 van 399 tot 408
246		du 409 au 414 van 409 tot 414
254	Logement et urbanisme Huisvesting en stedenbouw	421 et 423 421 en 423
260		du 426 au 431 van 426 tot 431

*Service Technique des Travaux publics*  
*Technische Dienst der Openbare Werken*

Dépenses — Uitgaven

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volgnommers 1977
37	Administration générale	62
39	Algemeen bestuur	68
43		80-81
65	Atelier central Centraal atelier	du 162 au 165 van 162 tot 165
77	Communications, voirie et cours d'eau	du 211 au 220 van 211 tot 220
79	Verkeer, wegen en waterlopen	du 221 au 227 van 221 tot 227 229-232
83		du 244 au 247 van 244 tot 247
85		du 248 au 260 van 248 tot 260
87		du 261 au 268 van 261 tot 268
89		du 269 au 271 van 269 tot 271 273
167	Formation de la jeunesse - loisirs -	546-555
169	éducation populaire - sports	561-562
	Jeugdvorming - ontspanning - volks- ontwikkeling - sport	565
171		582
173		593-595
189	Arts - archéologie - techniques de diffusion	668
	Kunsten - oudheidkunde - communi- catiemedia	du 671 au 673 van 671 tot 673

## Dépenses — Uitgaven

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volgnummers 1977
191		du 674 au 676 van 674 tot 676
195		695-696 du 701 au 705 van 701 tot 705
197		706
203	Cultes Erediensten	725
209	Prévoyance et assistance sociales Sociale voorzorg en sociale onder- stand	739
225	Hygiène, alimentation, eau	810
229	Hygiène, voeding, water	817
237	Eaux usées Afvalwaters	du 842 au 847 van 842 tot 847
239		du 848 au 852 van 848 tot 852
241		du 858 au 865 van 858 tot 865
243		du 866 au 878 van 866 tot 878
245		du 879 au 884bis van 879 tot 884bis 885
255	Logement - urbanisme Huisvesting - stedenbouw	du 912 au 914 van 912 tot 914
257		du 915 au 922 van 915 tot 922
261		du 925 au 928 van 925 tot 928

Dépenses — Uitgaven

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volnummers 1977
263		929 du 931 au 940 van 931 tot 940
265		du 941 au 949 van 941 tot 949

*Service des Affaires économiques,  
du Commerce et des Fêtes publiques*

*Dienst van Economische Zaken,  
Handel en Openbare Feestelijkheden*

Pages Blz.	Chapitres du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volnummers 1977
37	Administration générale Algemeen bestuur	62
94	Commerce et industrie Handel en nijverheid	161
107	Tourisme Toerisme	323
162	Formation de la jeunesse - loisirs -	278
169	éducation populaire - sports	561
169	Jeugdvorming - ontspanning - volks- ontwikkeling - sport	562
169		565
173		593
173		595

A l'article 270, un amendement a été introduit en ce qui concerne l'aménagement du Marché aux Poissons, ainsi que je l'ai expliqué dans l'exposé général. Il faut prévoir un crédit de 40 millions au lieu de 15 millions.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M<sup>me</sup> Servaes.

**M<sup>me</sup> Servaes.** Monsieur le Bourgmestre, mon intervention porte sur l'article 595, page 173.

J'avais demandé, lors des sections réunies, quel était le subside accordé aux organisateurs de fêtes de quartier. Il semblerait que, d'un quartier à l'autre, les subsides soient différents, selon l'importance des fêtes organisées et des quartiers.

**M<sup>le</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Effectivement, chaque groupe de commerçants organisateur d'une fête de quartier reçoit un subside équivalant à 30 % des dépenses admissibles avec un maximum de 70.000 F. Cette décision du Collège remonte au 18 avril 1975.

**M<sup>me</sup> Servaes.** La règle est identique pour tous les quartiers, je suppose.

**M<sup>le</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Bien entendu, le montant du subside dépendra de l'importance des dépenses, mais toujours avec un maximum de 70.000 F.

A l'article 673, je dois introduire un amendement qui a été admis par le Collège.

L'article 673 est libellé comme suit : « Assurances des œuvres d'art ». Le montant indiqué est de 300.000 F.

L'amendement vise à modifier le libellé en « Assurances de bâtiments, mobiliers et œuvres d'art » et à porter le montant à 1 650.000 F.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Artiges.

**M. Artiges.** Précisément à propos de cet article 673, je voudrais savoir si cette augmentation du crédit n'implique pas la diminution d'un autre article. En effet, l'assurance des bâtiments est aussi inscrite à ce poste-là maintenant mais je suppose qu'auparavant elle l'était à un autre et que les bâtiments étaient assurés !

**M. le Bourgmestre.** Non, Monsieur Artiges, la Ville était son propre assureur, comme l'Etat et d'autres organismes publics.

**M. Artiges.** Monsieur le Bourgmestre, lors des sections réunies, le libellé de l'article 884*bis* a été modifié en nous précisant que les travaux divers aux égouts seraient effectués par l'intermédiaire d'une entreprise privée.

Je voudrais savoir de quelle manière sont effectués les autres travaux importants aux égouts qui découlent de toute une série de crédits prévus à cette même page.

Est-ce par des ouvriers de la Ville ou également par des entreprises privées ?

Si la seconde hypothèse est la bonne, je comprendrais mal la modification de libellé citée plus haut.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Les travaux inscrits à cette page sont effectués par l'intermédiaire d'entreprises privées.

**M. Artiges.** Dès lors, pourquoi avoir modifié le libellé de cet article là ?

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Les autres travaux relèvent de l'ordinaire alors que celui-là émerge à l'extraordinaire.

**M. Artiges.** Mais il y a d'autres travaux d'égout à l'extraordinaire, prévus à la même page, Mademoiselle l'Echevin ! Par exemple, le 880.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** On me signale qu'il s'agit d'un article scindé à la demande du Ministère de l'Intérieur.

**M. l'Echevin De Rons.** De toute façon, Monsieur Artiges, aux articles 879 et 880, il s'agit d'adjudications pour des travaux très importants : 20 millions, 15 millions !

Au 884bis, c'est un ensemble de petits travaux, qui forment un total de 12 millions.

**M. Artiges.** Alors, Monsieur l'Echevin, quelle différence faites-vous entre cette série de petits travaux, dont certains coûteront quand même plusieurs millions, et ce qui a été prévu à l'ordinaire pour des réfections d'égout ?

A mon sens, le crédit figurant à l'ordinaire, à l'article 847 — 40.000.000 F — pourrait être fortement diminué en faveur de l'extraordinaire.

**M. l'Echevin De Rons.** Non, Monsieur Artiges, en l'occurrence, il s'agit uniquement de nouveaux tronçons. A l'article 847 par contre, il s'agit de réfections d'égouts vétustes, qui sont parfois relativement importantes.

C'est la raison pour laquelle les crédits sont inscrits à des articles différents.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lombaerts.

**M. Lombaerts.** Monsieur le Bourgmestre, mon intervention porte sur l'article 881.

Suite à des informations partielles que j'ai obtenues lors des sections réunies à propos de cet article, une partie du texte du cahier d'explications n'est plus valable, en ce sens que l'on peut espérer un subside pour le déplacement de cette station de pompage.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Cela doit être mis en adjudication par Bruxelles-Capitale. On espère que les travaux pourront l'être au début de l'année 1977.

**M. Lombaerts.** Quid des subsides ?

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Les subsides seront demandés.

**M. Lombaerts.** Le cahier d'explications indiquait initialement que cela ne serait pas subsidié.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** A présent, un subside est effectivement prévu.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. De Ridder.

**De heer De Ridder.** Mijnheer de Voorzitter, Mevrouw de Schepen, Dames en Heren, een woord over artikel 942 — Aanleg van nieuwe wijken — Verwervingen : 60 miljoen.

Dit artikel omvat dus een bedrag voor de bouw van eengezinswoningen in de wijk Wimpelbergstraat/Groenweg. Het verslag van het begrotingsontwerp in het programma der vooropgestelde werken door de huisvestingsmaatschappij N.V. Huisvesting van de Brusselse Agglomeratie vermeldt de bouw van 160 woningen. Een koninklijk besluit keurde dit bijzonder plan van aanleg goed. Naar ik verneem zijn méér dan 160 personen hiervoor reeds ingeschreven en steeds komen er nog nieuwe kandidaten bij. Dit is wel het bewijs dat het bouwen van eengezinswoningen nog steeds fel in trek is. Dit verheugd ons, want het is de goede politiek : jonge mensen blijven er wonen en vertegenwoordigen een niet te vermaden deel van inkomsten. Het gaat hier dus om 160 sociale woningen. Onder de méér dan 160 ingeschrevenen en andere bouwlustigen bevinden er zich een groot aantal jonge gezinnen die juist iets te veel verdienen om nog op een sociale woning aanspraak te kunnen maken. Deze categorie van belanghebbenden kan het zomaar niet aan een villa te laten bouwen op een of andere dure private bouwgrond.

Voor deze categorie personen blijft er nog wat te doen. Zou hier de formule van promotiecontracten, waarover ik reeds sprak een paar jaar terug, niet kunnen toegepast worden? In deze promotiecontracten zou de Stad toestaan, mits een stevig door haar uit te voeren toezicht op kwaliteit en prijzen, dat een private bouwmaatschappij op gronden van de Stad bouwt.

Kan dit nu niet nader onderzocht worden? Kan de Stad hier geen gronden ter beschikking stellen? Voor de personen dus die geen beroep kunnen doen op een sociale woning,

zou het vooropgestelde promotiecontract kunnen afgesloten worden, waarbij dus gronden van de Stad ter beschikking gesteld worden.

Wat nu de sociale woningen betreft die zullen gebouwd worden in de wijk Wimpelberg en Groenweg, heb ik volgende vragen : zal het de « S.A. de Logements de l'Agglomération Bruxelloise » zijn die deze woningen zal bouwen ? Wanneer en hoe ? Waarom vernemen de ingeschreven kandidaten nooit iets concreets inzake de plannen, de prijs en het voorschot dat dient gestort te worden ? Ze kennen even min de voorwaarden die moeten vervuld worden om een sociale woning te kunnen aankopen.

Ik meen te weten, Mevrouw de Schepen, dat artikel 942 eveneens voorziet de ring aan te leggen in de buurt van de Laskouter. Het is dus de verlenging van de Versailleslaan.

Kunt U mij eventueel aanduiden waar deze ring zal komen, welk nut deze ring zal hebben en of de aanleg ervan onteigeningen met zich zal brengen.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Je répondrai très brièvement à la première partie de votre exposé qui ne m'a certes pas laissée indifférente.

Mes services s'occupent de l'acquisition des terrains. La cession à des sociétés de logements relève du service de M. l'Echevin Pierson.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lombaerts.

**M. Lombaerts.** Mon intervention porte sur l'article 942.

Mademoiselle l'Echevin, pourriez-vous préciser de quels terrains il s'agit ?

Les zones A et B du plan seront réservées à de l'unifamilial. Des semi-unifamiliales seront construites au Sud de l'actuelle cité.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Monsieur De Ridder, faites-vous allusion au prolongement de l'avenue de Versailles ?

Il ne s'agit pas d'un ring.

**M. De Ridder.** En section, je vous avais déjà posé la question. Où vient ce ring exactement ?

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Ce sont des zones de logements sociaux. Mais cela ne se trouve pas du tout dans le ring.

**M. De Ridder.** Le « Laskouter » bien !

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Ces terrains sont situés de part et d'autre de la rue Daumerie.

Mais de toute manière, je ne comprends pas pourquoi vous avez fait allusion au ring à propos de cet endroit.

**M. De Ridder.** J'ai parlé du ring dans la dernière question à propos du « Laskouter ».

C'est aussi le prolongement de l'avenue de Versailles.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Cela se trouve au-delà du Q3.

**M. De Ridder.** Mais tout de même dans le prolongement du quartier.

**De heer Schepen De Rons.** We moeten een onderscheid maken enerzijds : tussen hetgeen eventueel toegang zal geven tot de ring, t.t.z. de Ankerstraat ; deze wordt verlengd in de richting Koningsloo en al dus de Lombardzijdestraat, de Beizegemstraat, de Koning Albertlaan en zo meer overschrijden. (Het gaat hier om een initiatief van de Staat en niet van de Stad.) En anderzijds : de verlenging van de Versailleslaan. Deze moet normaal toegang geven, achter de oude Kraetveldstraat, tot de nieuwe Kraetveldstraat, hetgeen gepaard gaat met het afbreken van een reeks huizen. Deze verlenging moet er absoluut komen, omdat de verwezenlijking van de nieuwe wijken langs de Kraetveldstraat en naast het Mariëndal niet kan gebeuren indien de Versailleslaan niet wordt verlengd. Inderdaad, wie zal er in die wijk bouwen indien de Versailleslaan niet doorgetrokken wordt ? Indien men bijvoorbeeld van de Heizel komt, zou men de Versailleslaan moeten nemen, de Beizegemstraat, de F. Vekemans-

straat, enz. Dat is niet te doen. Men kan onmogelijk deze plannen tot uitvoering brengen zolang de Versailleslaan niet verlengd is. Dat is precies het doel van het krediet van 60 miljoen frank. Dus de gronden verder aankopen, daarin begrepen eveneens het gedeelte dat nog moet worden aangekocht voor de sociale woningen in de zones A en B, waarvan de heer Lombaerts daarnet heeft gesproken.

Ingevolge inlichtingen die mij werden verstrekt zou reeds de 4/5 van deze percelen aangekocht zijn met het oog op de verwezenlijking van de zones A en B, waarop dus later eventueel sociale woningen kunnen gebouwd worden.

**M. Lombaerts.** Monsieur le Bourgmestre, un élément de la réponse apportée par M. l'Echevin De Rons m'inquiète un peu.

Dans son exposé, M. De Ridder a parlé de ring. M. De Rons a fait une rectification en précisant qu'il ne s'agissait pas de penser à l'avenue de Versailles comme à un ring. Néanmoins, les habitants estiment que la nouvelle avenue de Versailles prolongée sera suffisamment large et drainera un trafic plus qu'important.

M. l'Echevin De Rons vient de faire resurgir ce monstre de l'accès du prolongement de la rue de l'Ancre. Pourtant l'an dernier, vous m'aviez donné certaines assurances selon lesquelles ce projet était pratiquement abandonné et repris par la Ville sous la forme d'un mail.

**M. l'Echevin De Rons.** Entendons-nous bien ! Il n'est pas question d'aménager là une autoroute, même pas une voie expresse.

Cependant, on ne peut éviter qu'une voie de pénétration vers ce quartier soit réalisée et que la rue de l'Ancre soit prolongée. Mais il s'agira d'une rue à dimension normale. C'est cela que M. De Ridder appelle le ring, certainement pas l'avenue de Versailles.

**M. De Ridder.** M<sup>lle</sup> l'Echevin n'a pas répondu à mon autre question.

**M<sup>lle</sup> l'Echevin Van Baerlem.** Je vous ai dit que je ne pouvais le faire car ce n'est pas de la compétence de mes services, mais de ceux de M. Pierson.

**M. l'Echevin Pierson.** Les négociations sont encore en cours avec la société de logements. Il semble que des prix aient été fixés, mais pas par mon service.

**M. le Bourgmestre.** Je crois que M. De Rons a certaines informations à donner à ce propos.

**De heer Schepen De Rons.** In antwoord aan de heer De Ridder, kan ik zeggen dat het probleem zich als volgt stelt : bij het opmaken van het eerste bijzonder plan van aanleg in 1966/1967, was er reeds een gedeelte van de wijk Q 3 bestemd voor sociale woningen, zones A en B, waarvan men vandaag nog spreekt. Dit werd nooit gewijzigd. Van meetaf aan werd gezegd dat dit de ideale plaats was om eengezinswoningen te bouwen. Er waren projecten van het « Home Familial du Brabant », met nog uitbreidingsmogelijkheden. In de Versailleslaan waren er projecten voor een duizendtal appartementen met het oog op verhuring. Gezien dus ook de gronden gelegen langsheen de Wimpelbergstraat en de Groenweg vrij goedkoop leken te zijn, bestond de mogelijkheid desgevallend daar eengezinswoningen te bouwen.

Gezien dit bijzonder plan van aanleg werd goedgekeurd, heeft één van de drie maatschappijen, waarin de Stad een meerderheidsparticipatie heeft, het initiatief genomen om links en rechts uit te zien naar mogelijkheden om zulks te verwezenlijken. Het heeft jaren aangesleept vooraleer men een type van woning vond dat beantwoorde aan de eisen gesteld voor die wijk, een formule dus die niet al de duur zou uitvallen. Op een tentoonstelling van de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting ingericht te Heist, legde men de hand op een aangepast type van woning. Nadien is dan gebleken dat het moeilijk was die 165 woningen in te planten. Er werden contacten gelegd met de Diensten van Openbare Werken ten einde de mogelijkheid te onderzoeken op die plaats een maximum aan eengezinswoningen in te planten. Er kwamen

studies uit de bus, doch geen enkele kende een definitieve oplossing.

Ondertussen heeft de Stad gronden aangekocht, er werden onteigeningen doorgevoerd. Hoeveel zal nu de kostprijs van de Stad bedragen? Niemand weet dat. Bijgevolg is het onmogelijk te spreken van prijzen. Aan welke prijs zou de Stad eventueel aan de S.A. « L.A.B. » gronden kunnen verkopen? Niemand weet dat, gezien de gronden nog niet onze eigendom zijn.

Aan welke voorwaarden zullen deze huizen kunnen gebouwd worden? Niemand kan dat zeggen. Wanneer zullen de gronden aan de S.A. « L.A.B. » verkocht worden? De gronden zijn nog niet onze eigendom. Zolang wij de voorwaarden niet kennen die de Stad zal opleggen aan die Maatschappij, kan zij ook geen voorwaarden stellen aan de eventuele bouwlustigen. Zelfs indien deze Maatschappij de toelating zou bekomen om op die 6,9 ha te bouwen, moet zij nog de goedkeuring hebben van de Nationale Maatschappij voor de Huisvesting over het type van woning. Deze goedkeuring is nog niet verkregen. Derhalve kan de Maatschappij noch een prijs, noch een type van woning voorleggen.

Diezelfde toestand ongeveer heb ik meegemaakt in de Beukennootjesstraat en omgeving. Het duurde vier, vijf jaar vooraleer men tot een resultaat kwam. Wanneer het zo ver was dat men iets kon aanbieden, bleek dat de 4/5 van de kandidaten zich had teruggetrokken, geen vertrouwen meer had in de zaak, zodanig dat voor die enkele woningen die er daar werden gebouwd in de Beukennootjesstraat, men heeft moeten zoeken naar andere kopers.

De mogelijkheid is niet uitgesloten dat nu van die 160 inschrijvers er op dit moment in werkelijkheid nog slechts een tiental overblijven. Wanneer de zaak nog een tweetal jaar aansleept, zullen er misschien wel nieuwe kandidaten opduiken, maar er zullen er ook verdwijnen. Hoeveel kandidaten er uiteindelijk zullen overblijven, kan niemand zeggen. Men zal maar zekerheid hebben op het ogenblik dat bijvoorbeeld een derde, of een vierde van die 160 woningen zal gebouwd zijn. Dan zal men weten waar men aan toe is. Voorlopig kunnen we niets méér zeggen.

**De heer De Ridder.** Mijnheer de Schepen, ik dank U voor uw uitgebreid antwoord. U heeft toch een K.B. dat U toelaat te onteigenen.

**De heer Schepen De Rons.** Ik herhaal, Mijnheer De Ridder, dat we reeds de 4/5 van de percelen gekocht hebben. Ik geef U een voorbeeld : onlangs hebben we een groot perceel gekocht van de Commissie van Openbare Onderstand. Het heeft maanden geduurd vooraleer een akkoord over de prijs tot stand kwam. Uiteindelijk is de overeenkomst ondertekend. Deze is nu bij de Hogere Overheid. Hoelang zal het nog duren vooraleer zij haar instemming geeft ?

Men had op de Groenweg verschillende woningen. De bewoners wilden vanzelfsprekend die gronden zomaar niet afstaan. We moesten dreigen met onteigening. Trouwens ik meen te weten dat er nog steeds huizen zijn waarvan de Stad geen eigenaar is. Deze huizen moeten dus nog onteigend worden. Dat alles vergt tijd.

**De heer De Ridder.** Mijnheer de Schepen, is er dan voor de middelgrote woningen geen enkel plan voorzien ?

**De heer Schepen De Rons.** Middelgrote woningen zullen meer dan waarschijnlijk kunnen gebouwd worden op de gronden die thans eigendom zijn van een firma in de Stad, ik kan hier geen namen noemen. Deze firma bezit gronden die zullen verkaveld worden en die in aanmerking komen voor het bouwen van middelgrote woningen. Vooral eengezinswoningen. Het is precies daarom dat de Versailleslaan moet worden doorgetrokken, zoniet is het onmogelijk op die plaats huizen te bouwen. Dat is dus helemaal privé-initiatief.

**Mevr. Hano.** Mijnheer de Voorzitter, ik heb nog een vraag voor Mejuffrouw de Schepen betreffende punt 181, pagina 69. — Kosten voor ambtshalve afbraak van bouwvallige gebouwen welke toebehoren aan particulieren.

Mijnheer de Voorzitter, U weet dat er in de Parochiestraat te Haren een bouwvallige woning staat, toebehorend aan particulieren. Kan deze woning niet gesloopt worden, daar

ik toch zie dat op de begroting een bedrag ingeschreven is voor het slopen van bouwvallige woningen, in het kader dus van artikel 181.

**M. le Bourgmestre.** Mais nous ne sommes pas en train de discuter de ces questions là, Madame !

**M<sup>me</sup> Hano.** J'ai laissé M<sup>lle</sup> l'Échevin passer tous les articles en revue.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** C'est un poste prévu pour intervenir dans le cas de carence des propriétaires, lorsque la sécurité publique est en danger. Mais je ne comprends pas la question concrète que pose M<sup>me</sup> Hano.

**M. le Bourgmestre.** M<sup>me</sup> Hano signale un immeuble qu'il faudrait démolir. Ce sont les services de sécurité qui s'occupent de cela !

**M<sup>me</sup> Hano.** Vous avez vous-même fait la remarque. Monsieur le Bourgmestre, lorsque nous nous sommes rendus à Haeren.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** Il s'agit en l'occurrence d'une mesure d'extrême urgence.

**M. l'Échevin Pierson.** Avant de pouvoir procéder à la démolition, il faut que l'immeuble soit déclaré inhabitable !

**M. le Bourgmestre.** Signalez-le au service, Madame !

Nous ne pouvons procéder à des démolitions que lorsque nous avons un rapport tout à fait circonstancié justifiant d'un danger public. Sinon, nous ne pouvons rien faire.

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** Oui, uniquement lorsque le propriétaire ne le fait pas.

**M. le Bourgmestre.** Si vous estimez qu'il y a danger, vous le signalez aux services de la Ville. Les services de sécurité

se rendront sur place et, au vu du rapport, on prendra ou non un arrêté de démolition.

**M<sup>me</sup> Hano.** Je voulais simplement vous poser la question à l'occasion de cet article du budget.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lombaerts.

**M. Lombaerts.** Ma question est toujours liée à l'article 942, Monsieur le Bourgmestre.

Je voudrais m'élever contre une allégation de M. l'Echevin De Rons qui, pratiquement, donne comme unique justification la percée de l'avenue de Versailles prolongée pour y édifier des maisons de type unifamilial. Or, si j'ai encore le plan Q 3 en tête, le long de l'avenue de Versailles prolongée à cet endroit jusqu'à sa jonction avec le Kruisberg actuel, il s'agit de maisons d'au moins trois niveaux. Il n'y a pas de liaison directe sauf par des piétonniers de 4 mètres, avec l'avenue de Versailles prolongée. L'accès aux îlots destinés à des maisons de type bel étage se fait bien plus haut dans l'actuel Kruisberg.

Dès lors, je trouve la justification de M. De Rons assez spécieuse.

**M. l'Echevin De Rons.** Dans quel rapport avez-vous trouvé ce détail ?

**M. Lombaerts.** Mais c'est la justification de la percée de l'avenue de Versailles que vous venez de donner il y a quelques minutes ! Vous auriez pu dire : « On a décidé un jour de créer cette voirie sans savoir si elle serait utile ou au contraire une nuisance » !

Mais n'affirmez pas qu'il faut nécessairement percer l'avenue de Versailles prolongée pour donner un accès à ces habitations.

**M. l'Echevin De Rons.** Mais je n'ai pas dit cela !

J'ai dit que pour réaliser les maisons prévues dans le Q 3, notamment sur le terrain d'une société que je n'ai pas

citée, il fallait nécessairement prolonger l'avenue de Versailles.

Le Q 3 n'est pas réalisable sans le prolongement de l'avenue de Versailles. Il se trouve que ce plan ne comporte pas seulement ces 160 maisons, mais plusieurs centaines d'autres ! Pour ces dernières, l'avenue de Versailles doit être prolongée.

**M. Lombaerts.** Il ne s'agissait pas des zones A et B où sont prévues effectivement ces 160 maisons, mais de la parcelle située près du Kruisberg où cette société possède déjà trois grands terrains.

**M. l'Échevin De Rons.** Mais il y a tous les autres terrains situés entre le Kruisberg et le Bois. Ils ne seront pas utilisables si l'on ne prolonge pas l'avenue de Versailles.

**M. Lombaerts.** Les plans de ce quartier ont été établis en fonction de l'avenue de Versailles prolongée.

**M. l'Échevin De Rons.** Oui...

**M. Lombaerts.** Mais c'est tout différent au point de vue politique !

**M. l'Échevin De Rons.** Aujourd'hui, il est nécessaire de prolonger l'avenue de Versailles !

**M<sup>lle</sup> l'Échevin Van Baerlem.** Je voudrais ajouter un élément à la discussion.

Vous soutenez toujours, Monsieur Lombaerts, qu'il faut ramener des habitants à Bruxelles. Je vous fais remarquer que de 2.000 habitants environ, pour le moment, on passerait à 10.000. Cet aspect doit aussi entrer en ligne de compte. Quant à l'avenue de Versailles, les projets ont déjà été modifiés pour tenir compte de certaines remarques qui avaient été formulées préalablement. En définitive, il ne s'agira ni d'un ring, ni d'une artère à grande vitesse.

**M. Lombaerts.** Mademoiselle l'Echevin, lorsque ce point est venu à l'ordre du jour pour l'approbation définitive du plan, j'ai indirectement fait avouer — et le bulletin communal en fait foi — que s'il ne fallait pas parler d'auto-route, il s'agissait tout de même d'une voie, d'intérêt tout à fait local, je le veux bien, mais sur laquelle on prévoyait beaucoup de circulation venant d'autres quartiers ! S'il s'agit d'une grosse voie d'intérêt local, c'est en même temps une artère de transit.

Mais c'est de l'histoire ancienne. Nous n'allons pas y revenir maintenant.

Par ailleurs, vous me voyez heureux d'apprendre que l'on a modifié le Q 3 à la demande des habitants ! Je n'en ai pas souvenance. En fait, il fut adopté tel quel !

**M. le Bourgmestre.** Mesdames, Messieurs, nous avons ainsi épuisé les articles relevant de l'échevinat des Travaux publics.

Je vous propose de suspendre la séance pendant une demi-heure afin de nous restaurer.

---

La séance publique est suspendue de dix-huit heures à dix-huit heures trente minutes.

De openbare zitting wordt geschorst van achttien uur tot achttien uur dertig minuten.

---

**M. le Bourgmestre.** Je vous propose de procéder maintenant à l'examen du budget des Affaires Sociales et de terminer la discussion générale du budget de la Ville mercredi prochain.

La parole est à M. l'Echevin Brouhon.

**M. l'Echevin Brouhon.** Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues, l'exposé de ce budget a été distribué aux membres

du Conseil et de la presse. Il me paraît donc inutile d'en donner lecture.

J'attirerai simplement votre attention sur trois points qui ne figuraient pas dans les rapports précédents.

Tout d'abord, la création d'un Fonds de Calamités qui doit permettre d'apporter une aide immédiate aux personnes victimes de calamités ou de circonstances exceptionnelles, par exemple un incendie.

En deuxième lieu, le dépistage du cancer avec ses résultats au 30 septembre 1976. 19.902 convocations ont été lancées dans le cadre de l'opération de dépistage du cancer féminin. 4.577 personnes y ont donné suite. 2.434 personnes ont été examinées. Une vingtaine de cas de cancer ont été décelés.

En troisième lieu, les allocations-loyers. Elles sont payées par l'intermédiaire de la Commission d'Assistance publique et sont donc reprises dans le montant de la subvention payée à ses organismes par la Ville de Bruxelles. Au 15 novembre 1976, le nombre d'allocations-loyers s'élève à 548 et leur montant global à 6.546.661 F.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Lagasse.

**M. Lagasse.** Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, à l'occasion de la discussion de ce budget 1977, les membres de notre groupe ont eu l'occasion de dire à plusieurs reprises, leurs inquiétudes.

Nous avons cru, en effet, devoir adresser des critiques très vives au Collège parce que nous déplorons que, dans toute une série de domaines, on ne nous présente pas une politique cohérente et dynamique.

Si je rappelle la chose, Monsieur l'Echevin, c'est parce qu'à présent je tiens à dire que l'aperçu de la politique sociale dont nous avons pris connaissance nous paraît, à cet égard, trancher sur le reste.

Il n'est pas fréquent que l'opposition tienne à souligner le caractère dynamique de la politique d'un échevin. Je veux cependant le faire, d'autant plus que nous constatons, Mon-

sieur l'Echevin, que vous défendez avec persévérance, sinon avec grand succès, une politique sociale au sein d'une tripartite traditionnelle, et nous devinons le genre de difficultés que cela peut présenter !

Nous ne sommes pas d'accord avec tous les aspects de vos initiatives. Mais l'essentiel est qu'il y ait une politique sociale, ou du moins des préoccupations de cet ordre. Or, si l'on se reporte quelque peu en arrière, il faut bien constater qu'à la Ville de Bruxelles, c'est nouveau.

Les moyens mis à votre disposition paraissent toujours dérisoires. Il suffit de se référer à l'exposé général du budget que nous avons entendu il y a quelques jours. Je rappelle que l'action sociale et familiale ne représente que 3,18 %, et il y a 3,17 % pour la Jeunesse et les Sports : il faut avouer que ce n'est pas particulièrement glorieux !

Nous pourrions citer, à titre d'exemple toute une série d'éléments de votre politique sociale pour lesquels vous ne disposez pas des moyens qui nous paraissent indispensables. Je songe notamment à l'aide aux jeunes ménages, aux allocations de naissance. J'ai relevé également le chiffre de la moyenne mensuelle de repas chauds : 3.600 ! L'initiative relative au Fonds des calamités nous paraît heureuse mais nous avons dû constater que le crédit qui vous a été accordé, Monsieur l'Echevin, se limite à 100.000 F !

Je ferai à présent cinq observations plus précises.

Avant tout, je déplore le temps, qui nous semble considérable, pour la mise en œuvre des centres de contact. Depuis le premier jour, notre groupe a apporté son appui à une politique de la Ville en ce sens. N'y a-t-il vraiment pas moyen d'accélérer les choses, d'abrégier les délais et, si nécessaire, d'obtenir des crédits plus importants ? Nous estimons que l'initiative est heureuse, mais il ne faut pas qu'elle reste théorique. Je ne dis pas que c'est entièrement le cas ; mais sa réalisation est beaucoup trop lente.

J'ai fait allusion au fonds des calamités que la Ville entend créer. Nous sommes tout à fait d'accord avec le principe. Je désire cependant rappeler, pour autant que de besoin, qu'il existe depuis quelques mois une loi créant un fonds national des calamités. Je suppose que les Bruxellois,

comme les autres citoyens de ce pays qui sont frappés par des catastrophes, pourront en profiter. Or, je constate que ce fonds national des calamités est encore très mal connu, pour ne pas dire plus. Ne croyez-vous pas qu'à cet égard, la Ville pourrait jouer un rôle utile d'intermédiaire ? Je songe plus particulièrement aux inondations catastrophiques du 13 juillet dernier. Des habitants de Bruxelles, comme de quelques autres communes voisines d'ailleurs, ont été durement frappés par des inondations d'un caractère tout à fait exceptionnel. Les chiffres sont là. Des pluies torrentielles de ce genre, provoquant des inondations dans certains quartiers, ne se produisent que tous les vingt ou vingt-cinq ans. Très objectivement, l'on ne peut pas contester leur caractère exceptionnel. Et cependant, à ma connaissance, les habitants de Bruxelles qui en ont été victimes jusqu'à présent n'ont pas été indemnisés, en partie, sans doute, parce qu'ils ignorent la procédure à suivre, mais peut-être aussi parce que, sur le plan national, on ne montre pas un empressement excessif à venir en aide aux Bruxellois victimes de catastrophes.

Monsieur l'Echevin, n'estimez-vous pas que le Collège devrait faire une démarche pour obtenir le bénéfice de ce fonds au profit des Bruxellois ?

Ma troisième question sera relative au futur Centre Public d'Aide Sociale. Nous connaissons l'aide considérable qui est prévue au budget de la Ville en faveur de Centre Public d'Aide Sociale et nous nous demandons s'il ne risque pas d'y avoir un manque de coordination entre les initiatives prises ou à prendre par la Ville d'une part et celles qui peuvent l'être par le Centre Public d'Aide Sociale.

Lors du vote de la loi au Parlement, il avait été envisagé, à un moment donné, de réserver le monopole de l'action sociale aux centres publics d'aide sociale. Cette solution a été écartée. Les communes ont encore un rôle à jouer. Cependant, on a insisté sur la nécessité « d'éviter à tout prix que les deux instances n'organisent une même activité, qu'il n'y ait des doubles emplois ou des empiètements de l'une sur l'autre.

Je relève dans un commentaire autorisé que, à titre de directives — ce n'est ni un texte légal, ni dans un texte

réglementaire, je le veux bien — on indique que tout ce qui relève du service de santé médicale, notamment la télé-assistance, devrait être pris en charge par les centres publics d'aide sociale. On indique d'autre part que l'aide aux familles et aux personnes âgées leur incomberait également.

Je ne désire pas me prononcer sur le fait que ces directives sont fondées ou non. Mais cela nous montre que le problème est de toute façon réel : il est manifeste, à travers le budget qui nous est proposé, que certaines actions sont entreprises ou poursuivies par la Ville se rattachant à la télé-assistance, à l'aide aux familles et aux personnes âgées...

Une coordination s'avère donc indispensable : que ferez-vous, Monsieur l'Echevin, pour assurer celle-ci ?

Mon quatrième propos est relatif au fonds spécial d'aide social. Celui-ci est prévu par la loi de juillet 1976. Or, nous n'en trouvons aucune trace dans notre projet de budget ! Vous me rétorquerez peut-être que vous attendez qu'un arrêté royal soit pris.

C'est exact qu'un tel arrêté n'a pas encore été publié.

Mais alors, je suis obligé de m'interroger. Si demain ou après-demain, un arrêté royal vien à organiser ce fonds spécial d'aide sociale, plusieurs éléments de notre budget devraient être remis en question. Devrions-nous conclure que le projet qui nous est soumis est inexact, pour ne pas dire, qu'il serait un faux ? A moins, Monsieur l'Echevin que vous soyez au courant de certaines données qui nous échappent, par exemple du projet du Ministre de la Santé ? Je vous demande de nous rassurer, de nous éclairer sur ce point : quelle sera l'importance financière de ce fonds spécial pour 1977. On a parlé de le calculer par référence au fonds des communes, plus précisément de prévoir 5 % de ce dernier. Avez-vous obtenu confirmation de cette information ?

Par ailleurs comment ce fonds sera-t-il réparti entre les régions ? Il doit être régionalisé, mais sur quelles bases ? Le Ministre de la Santé a laissé entendre qu'il utiliserait peut-être bien les mêmes critères que ceux qui ont inspiré le Ministre de l'Intérieur pour le Fonds des Communes. Je suppose, Monsieur l'Echevin, que vous n'accepterez pas d'entrer

dans cette voie, solution qui serait préjudiciable à l'ensemble des communes bruxelloises !

Nous ne savons même pas si cette régionalisation se fera en une fois ou sera étalée dans le temps. Vous avez peut-être des informations à cet égard.

Enfin, sur le même sujet, on peut se demander si la Ville de Bruxelles peut espérer obtenir une dotation particulière, analogue à ce qui a été prévu pour le fonds des communes, par exemple 4 % qui seraient prélevés avant la régionalisation. Monsieur l'Echevin, vous pourriez trouver des arguments valables en faveur d'une solution de ce genre. J'ajoute que d'autres communes bruxelloises seraient fondées à défendre une thèse identique.

Je vous prie donc de nous rassurer sur ces différents aspects du Fonds spécial d'aide sociale.

Je terminerai par une suggestion. Elle concerne la politique familiale. Il nous paraît, en effet, que le moment est venu, spécialement dans les communes d'une grande agglomération comme la nôtre, d'associer, en vue d'une concertation véritable, et effective, des délégués des diverses associations et groupements qui s'occupent de la famille, de son avenir et des différentes matières qui s'y rapportent. Dans certaines communes bruxelloises, on a déjà décidé de créer un Conseil de la Famille. Il nous semble — et nous le disons depuis six ans — qu'un tel organisme serait utile et aurait une tâche particulièrement importante dans une commune comme la nôtre. Il pourrait réaliser une meilleure information, mais aussi donner des avis, faire des suggestions, bref, établir un dialogue entre les responsables de la Ville et ceux qui vivent quotidiennement ces problèmes de caractère familial.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Morelle.

**M. Morelle.** Monsieur l'Echevin, récemment, après le vote du budget, vous avez envoyé à la Commission d'Assistance publique une lettre rendant hommage à l'activité de celle-ci, de ses membres, de tout son personnel.

La Commission d'Assistance publique y a été très sensible.

La seconde partie de votre lettre a suscité tout de même des commentaires un peu différents.

Vous écrivez, en effet, à M. le Président de la Commission d'Assistance publique « Ainsi que je vous le laissais pressentir dans des lettres précédentes, j'ai évoqué non en séance publique, mais en réunion des sections réunies du Conseil communal, la situation particulière de certaines institutions dont la Commission d'Assistance publique chapeaute la gestion, notamment le Refuge Sainte-Gertrude et le Refuge des Ursulines. J'ai indiqué que le Collège estime qu'il conviendrait de mettre un terme à la situation de ces institutions dont nous assumons la responsabilité de la gestion financière sans qu'elles soient soumises pour autant aux mêmes règles que les autres institutions de la Commission d'Assistance publique. C'est la raison pour laquelle, l'Assemblée, se ralliant au vœux exprimé, a souhaité que les mesures indispensables soient prises pour intégrer le Refuge Sainte-Gertrude et le Refuge des Ursulines dans l'ensemble des institutions de la Commission d'Assistance publique, tout en soumettant leur personnel au même statut, notamment quant à son recrutement, sa rémunération et sa pension ».

J'ajouterai que vous aviez également soulevé le problème de la Maison des Aveugles, reconnaissant toutefois que son statut était un peu différent.

Cette lettre a soulevé à la Commission d'Assistance publique un certain émoi. En effet, ces trois institutions avec leur statut un peu privilégié, sont en fait gérées d'une manière assez économe. Vous avez raison lorsque vous souhaitez que des représentants de la Commission d'Assistance publique fassent partie des commissions administratives.

Faut-il pourtant aller plus loin et unifier le mode de gestion ? Je crois que non.

Si vous me le permettez, je voudrais faire une comparaison. Je sais que les chiffres des prix de journée ne constituent pas l'élément important et que la façon dont on est reçu et abrité dans un home pour personnes âgées est capitale. Sur ce plan, les trois institutions en question ne le

cèdent en rien à celles qui sont gérées par la Commission d'Assistance publique.

A l'Institut Pachéco, qui est le plus important des centres que gère la Commission d'Assistance publique, en 1975, le prix de la journée d'entretien était de 1.002 F. Aux « Fondations réunies », il était de 909 F. A la Résidence Eastman, il était de 762 F, le moins élevé des trois donc. Elle comprend une soixantaine de lits, en chambres communes pour la plupart.

Je voudrais comparer ces prix, avec un minimum de 762 F, avec ceux des trois institutions dont vous voudriez voir se réformer le système de gestion. Là aussi, je vais du plus coûteux au moins coûteux :

— la Maison des Aveugles . . . . F	495
— le Refuge Sainte-Gertrude . . . .	471
— le Refuge des Ursulines . . . . .	336

c'est-à-dire 44 % de ce que coûte la journée d'entretien à la Résidence Eastman, institution de la catégorie de laquelle il se rapproche le plus.

En section, vous avez fait état, à juste titre d'ailleurs, des revenus relativement importants de ces institutions. Ils leur permettent précisément d'équilibrer leur déficit. Jusqu'à présent, le Refuge des Ursulines n'a pas été en déficit. Ce qui vous a alerté, avec raison d'ailleurs, c'est que, pour la première fois, le Refuge Sainte-Gertrude se trouve, en effet, avoir été en déficit. Il a fallu que la Ville intervienne pour un subside de 3 millions.

Pourtant, c'est peu de chose par rapport aux dépenses considérables que la Commission d'Assistance publique et, par là même la Ville, est amenée à faire dans les institutions qu'elle gère.

A quoi cela est-il dû ?

On nous a dit tout à l'heure que la reprise des deux crèches rattachées aux hôpitaux Brugmann et Saint-Pierre pourrait se faire par la Ville et que cela permettrait d'éviter des frais administratifs importants. Je vous suis entièrement sur ce point, Monsieur l'Echevin.

Mais nous ne connaissons précisément pas l'ampleur des frais administratifs dans les trois institutions que j'ai citées et qui se bornent à nous donner leurs comptes très détaillés. Ceux-ci, pour deux d'entre elles, ne donnent lieu à aucun subside de la Ville, parce qu'on en sort sans cela !

Il faut donc faire une distinction très nette entre une gestion lourde, d'ailleurs inhérente à ce type d'institution, et une gestion, que je n'ose qualifier de privée mais qui s'en rapproche par son autonomie.

Nous retrouvons cette différence de chiffres dans un autre type d'institution à laquelle le Conseil communal s'est intéressé. Il voulait savoir ce que représentait la nouvelle tentative de la Commission d'Assistance publique de faire héberger des enfants dans un milieu familial. Là aussi, les différences de coût sont extraordinaires. J'ose à peine citer des chiffres.

A l'Institut Juliette Herman, en 1975 — pour des raisons valables, je le veux bien — le prix de la journée d'entretien a été de 1.988 F, au Home « Nos garçons », 1.456 F. Or, dans le Centre dit « pilote », il a représenté 555 F, c'est-à-dire environ du simple au triple et pour une institution, du simple au quadruple !

Je reconnais que cette direction, qui a été prise par la Commission d'Assistance publique, l'a été non dans le but de soulager les finances de la Ville, mais parce qu'elle estimait que cet hébergement dans des familles ayant elles-mêmes des enfants, était la meilleure façon de rendre une vie quasi familiale aux enfants déshérités.

Je sais que je suis têtu, que je rabâche chaque année la même chose.

A propos de l'intervention de la Ville dans le déficit des centres d'aide sociale, je tiens à rappeler deux éléments.

La Commission d'Assistance publique gère à perte jusqu'au budget de l'année prochaine, la Fondation Lambert, perte importante qui se chiffre à des dizaines de millions pour ce qui est du passé.

Par ailleurs, une clinique privée qui s'appelle ex-clinique Héger, est considérée comme une clinique de luxe, dont les prix de chambre particulière sont nettement plus élevés que le prix de remboursement d'un hôpital universitaire auquel elle a été annexée.

Est-il normal que la Commission d'Assistance publique gère, avec dix millions de perte, une clinique privée et que ce soit l'ensemble des communes qui ont hospitalisé non à Héger, mais à Saint-Pierre, qui doivent intervenir dans le déficit ?

Cela m'a toujours paru choquant. Pendant un temps j'ai dû me taire. Je reprends la parole aujourd'hui ! Je sais que cette clinique rend des services et qu'il faudrait trouver un moyen d'arriver à équilibrer son budget comme on espère pouvoir le faire à la Fondation Lambert.

Mais ceci suppose que les médecins interviennent. Tout en appartenant à leur profession, je suis loin d'approuver tout ce qu'ils font ! Peut-être de très bonne foi ne se rendent-ils même pas compte que lorsqu'ils opèrent et qu'ils demandent des honoraires — je suppose — parfois très élevés, c'est en partie l'ensemble des contribuables qui paient l'hospitalisation de leurs malades !

J'ai tenu à soulever ces deux points, Monsieur l'Echevin.

Pour le reste, je m'associerais très volontiers à la proposition de M. Lagasse en ce qui concerne la création d'un Conseil de la Famille. Le dernier rapport annuel a fait état de statistiques de la démographie à Bruxelles qui sont effrayantes. Si la pyramide des âges tient encore vaguement en équilibre, c'est à cause de ces lignes noires qui représentent les enfants étrangers.

La situation est catastrophique pour Bruxelles. Si le Conseil de la Famille pouvait avoir quelque influence sur la natalité à Bruxelles, ce serait dans cette direction qu'il devrait œuvrer, parce qu'il n'y a de richesses que d'hommes !

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Artiges.

**M. Artiges.** Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, en tant que membre de l'opposition je n'ai pas à défendre un échevin.

Cependant, je tiens à rappeler qu'au cours des séances de sections réunies consacrées soit au budget de la Commission d'Assistance publique soit celui de la Ville, relatif aux affaires sociales, M. l'Echevin Brouhon avait demandé, étant donné l'état d'avancement du dossier, de ne pas évoquer en séance publique le problème des institutions externes à la Commission d'Assistance publique, si j'ose dire.

Nous avons loyalement joué le jeu ! C'est un membre de la majorité actuelle qui rompt cet accord entre les différents groupes.

Si le dossier ne devait pas avoir d'aboutissement satisfaisant, le Docteur Morelle en assumerait l'entière responsabilité !

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M<sup>me</sup> Servaes.

**M<sup>me</sup> Servaes.** Monsieur l'Echevin, je désire savoir vers quel moment le service de télé-assistance destiné aux personnes isolées, âgées ou handicapées entrera en fonction ?

De quelle façon distribue-t-on les tickets permettant à des personnes du troisième âge d'assister aux représentations théâtrales ? Cette distribution a-t-elle lieu uniquement dans les centres de contact ou dans les pavillons de retraités ?

Les personnes qui ne fréquentent ni ces centres, ni ces pavillons, devraient aussi y avoir droit. Je suis persuadé qu'elle peuvent en obtenir mais qu'elles ne le savent pas.

Une meilleure information est donc nécessaire.

Je me sens quelque peu mal à l'aise pour poser ma troisième question, étant donné la déclaration que vient de faire mon collègue M. Artiges.

Je voulais, en effet, savoir ce que devient l'Institut dentaire Eastman et quel est son avenir. Il coûte cher à la Ville.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. l'Echevin Brouhon.

**M. l'Echevin Brouhon.** Monsieur le Bourgmestre, je commencerai par répondre aux dernières questions.

En ce qui concerne le réseau de télé-assistance, M<sup>me</sup> Servaes a posé exactement la même question il y a moins d'un mois au Conseil communal. Je la renvoie à la réponse que j'ai faite alors.

La distribution de tickets d'entrée au Théâtre de la Gaieté et au Théâtre Flamand ne s'opère pas dans les centres de contact ou dans les pavillons de délassement pour retraités. En réalité, le système de distribution n'a guère changé depuis le moment où ce service a été instauré en faveur des pensionnés de la Ville, il y a déjà plusieurs années. Le Service des Affaires sociales prend note de chaque demande qui lui parvient. Une fiche est établie. A tour de rôle, les intéressés reçoivent les tickets qu'ils souhaitent. Actuellement, plus de 5.000 personnes sont inscrites. Un crédit de 700.000 F est prévu au budget à cette fin. Les choses étant ce qu'elles sont, il n'est guère possible d'envoyer des tickets aux bénéficiaires plus d'une ou deux fois par an.

Enfin, l'Institut dentaire Eastman n'émerge pas au budget de la Ville, mais à celui de la Commission d'Assistance publique. Nous avons signalé l'an dernier que nous étions entrés dans un processus de transformation de cet Institut, à travers une convention à conclure entre la Ville, la Commission d'Assistance publique et les universités de Bruxelles aux fins d'y organiser un service universitaire de stomatologie, moyennant une intervention dégressive de la Ville qui deviendra nulle dans un délai de quatre ans. Cette convention, je le répète, doit encore être conclue. Elle a fait l'objet déjà de plusieurs études.

A l'intention du Dr Morelle, je souligne combien m'apparaît hétérodoxe le fait de donner lecture, en tant que membre de la Commission d'Assistance publique, d'une lettre que j'ai adressée au Président de cette dernière, d'autant plus que ce faisant, je me bornais à répondre à un vœu exprimé par le Conseil lui-même. Celui-ci avait, en effet, souhaité que les observations formulées soient transmises au Président et aux membres de la Commission d'Assistance publique.

Cependant, puisque le Dr Morelle a posé le problème, je lui répondrai avec une franchise égale à la sienne.

Il ne me paraît pas normal qu'au nom du respect du principe de l'autonomie de deux institutions — et non pas de trois ! — la Ville soit amenée à intervenir financièrement dans des proportions de plus en plus grandes, dans l'insuffisance des ressources d'une des deux institutions, à savoir le Refuge Sainte-Gertrude, sans avoir la possibilité, en vertu des dispositions légales actuelles, d'exercer le droit de contrôle que la loi reconnaît au Collège sur les institutions de la Commission d'Assistance publique.

Dès lors, de deux choses l'une ! Ou bien le Refuge Sainte-Gertrude sera une institution de la Commission d'Assistance publique et bénéficiera d'une intervention de la Ville. Ou bien, il n'en sera pas et n'aura qu'à aller chercher ses ressources ailleurs ! Sauf bien entendu, si une majorité du Conseil communal en décidait autrement.

Si un problème se pose au Refuge des Ursulines, ce n'est pas à cause d'une situation financière, mais morale.

J'ai déclaré en sections réunies et au cours du comité secret qui a précédé le vote du budget de la Commission d'Assistance publique, que les Refuges Sainte-Gertrude et des Ursulines avaient un même statut juridique, qu'il ne me paraissait pas équitable de modifier la forme de gestion d'une des deux institutions parce qu'elle se trouve dans une situation financière difficile, sans toucher à l'autre.

Il me paraît — et c'est un avis qui est partagé jusqu'à présent par les membres du Collège — inacceptable que l'on continue dans la voie qui a prévalu pendant longtemps et qui se justifiait peut-être tant qu'aucun problème ne se posait, mais certainement plus à partir du moment où la Ville doit intervenir financièrement dans les résultats de gestion d'une des deux institutions.

S'il est exact que, maintenant, le prix de la journée d'entretien du Refuge Sainte-Gertrude — puisque c'est principalement de lui qu'il s'agit — est moins élevé que celui d'autres institutions, je me demande s'il en sera toujours de même lorsque, pour le plus grand bien des personnes qui y

sont hébergées, le Refuge sera installé dans un bâtiment plus moderne et offrant à ses pensionnaires davantage de confort.

Le Dr Morelle a déjà soulevé le problème de la Fondation Lambert et de la clinique Héger lors de la discussion du budget de la Commission d'Assistance publique.

Il a reconnu lui-même que le budget de la Fondation Lambert est en voie d'équilibre, que des projets sont également à l'étude de manière à améliorer la situation financière de l'ex-clinique Héger, connue actuellement sous le nom d'extension de l'Hôpital Saint-Pierre.

J'en viens à l'intervention de M. Lagasse que je tiens à remercier parce qu'elle fut non seulement élogieuse quoique critique, mais elle s'est placée dans une optique fort positive.

Le Fonds spécial d'assistance sociale est prévu par l'article 105 de la loi. Dans sa rédaction sèche, il ne me rend pas particulièrement optimiste.

J'en rappelle le libellé : « Après répartition du Fonds des communes entre les régions, une partie du fonds attribué à chacune des régions, est destinée, sous la dénomination de « Fonds spécial de l'aide sociale », à être répartie entre les centres publics d'aide sociale de la région. Le Roi fixe par région, sur la proposition du Comité ministériel régional, et après avis du Conseil régional, le pourcentage à attribuer au fonds spécial et les critères objectifs de sa répartition entre les centres ».

En d'autres termes, il ne fait pas l'ombre d'un doute — voyez le texte de la loi — que le fonds spécial d'assistance sera prélevé sur le fonds régional des communes.

Le Roi doit fixer, après consultation du Conseil régional, les modalités d'organisation du fonds et de distribution entre les différents centres publics d'aide sociale.

Ici, un problème pourrait effectivement se poser pour la Ville. J'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas optimiste. A première vue, si l'on s'en tient à la lettre du texte de la loi, on pourrait considérer que nous sommes sur du ve-

lours ! En effet, l'on parle d'un prélèvement sur le fonds régionalisé des communes et non sur la somme forfaitaire qui a été attribuée à Bruxelles en tant que capitale. L'on pourrait concevoir que la part qui reviendra au Centre public d'Aide sociale de Bruxelles proviendra de ce fonds régional.

Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions. Songeons aux dix-huit autres communes de l'agglomération qui trouveraient pareille opération quelque peu saumâtre pour leurs propres finances ! Encore que, toujours selon la lettre de la loi sur le fonds régionalisé des communes, en se basant aussi sur les réponses que fit à la Chambre, M. Michel interrogé sur ce point, il n'a nullement été exclu que la Ville de Bruxelles puisse bénéficier d'une partie du fonds destiné à l'ensemble de la région bruxelloise, en plus de la dotation particulière qui lui est attribuée, en raison de ses charges de capitale.

Soyons pourtant réalistes et disons-nous qu'en tout état de cause ce qui sera attribué comme dotation budgétaire au Centre public d'Aide sociale de Bruxelles, devra sans doute être amputé aux recettes que nous pourrions espérer soit de la dotation spéciale, soit du fonds des communes.

Pas plus que vous je ne suis informé des projets du Ministre de la Santé publique.

Dans une autre enceinte que celle-ci, intervenant dans la discussion du Budget des Voies et Moyens, j'ai souligné combien il était délicat de présenter un budget général et d'imposer aux communes de voter des budgets avant la fin du mois de décembre, alors qu'un des actes les plus importants de l'application de la loi du 8 juillet 1976 n'est pas accompli, à savoir la publication de l'arrêté royal organisant le fonds d'aide sociale et les modalités de sa régionalisation, celles de son application aux différents centres locaux d'aide sociale.

Je ne sais si la consultation à laquelle la loi oblige le Roi, c'est-à-dire le Ministre, a déjà eu lieu dans l'ensemble du pays. De toute manière, l'arrêté royal, jusqu'à présent, n'a pas été publié. Peu d'indiscrétions ont filtré à son sujet.

Toujours en ce qui concerne le futur centre public d'aide sociale, vous avez souhaité savoir quelles seraient les formes de sa collaboration avec la Ville.

Le Collège a estimé qu'il était inacceptable d'envisager, ne fût-ce qu'un instant, comme certains le prévoyaient que toute la politique sociale communale serait purement et simplement transférée vers les centres d'aide sociale. Enlevant une à une les prérogatives aux communes, voici les seules compétences qui lui seraient finalement restées :

- prélever des additionnels à l'immobilier, à un certain nombre d'autres taxes ;
  - la mission, très importante peut-être, mais limitée, de distribuer aux habitants tous les certificats qui leur sont nécessaires pour remplir les mille et une obligations administratives qui leur incombent à toutes les échelles de la hiérarchie de l'administration belge, provinciale ou locale ;
  - organiser la subsidiation d'un certain nombre de services — les cultes —, les inhumations ;
  - le paiement du manque de ressources des centres publics d'aide sociale ;
- ... sans avoir le droit de faire davantage !

En effet, dans le régime que l'on nous dit vouloir régionaliser, dans lequel on prétend souhaiter le rapprochement du pouvoir et de la population locale, quelle que soit la structure que l'on envisage, on constate qu'au niveau de l'Etat, les tendances centralisatrices sont de plus en plus fortes.

Un échevin de l'Instruction publique a de moins en moins la possibilité de mener une politique propre parce qu'il fait l'objet de la double vigilance du Ministre de l'Education nationale et du Ministre de l'Intérieur. On se trouve à peu près dans la même situation dans les divers secteurs de la vie communale.

Par conséquent, nous avons insisté pour que les pouvoirs locaux en tant que tels puissent continuer à développer une politique sociale.

A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, nous devons tenir compte du droit d'initiative pratiquement sans limite laissé aux centres publics d'aide sociale.

Il est cependant convenu que la politique sociale que nous aurons à mener à Bruxelles sera concertée en permanence entre le Centre public d'aide sociale et la Ville elle-même par l'intermédiaire du Collège et du Conseil communal.

Vous avez évoqué aussi les centres de contact. La loi nouvelle permet aux centres publics d'aide sociale de conclure des conventions avec d'autres pouvoirs publics et des associations privées qui poursuivent des activités qui entrent dans le cadre de leurs missions.

Au sein des centres de contact, se retrouvent tous les membres de la Commission d'Assistance publique et demain tous ceux du centre public d'aide sociale, un nombre équivalent de membres du Conseil communal avec représentation de chacun des groupes sans aucune exclusive. Les centres de contact nous permettront déjà de suivre une politique concertée pour toute une série d'actions.

Mais cela ne suffira pas. Nous avons prévu, conformément à la loi, que le Collège qui sera installé au début du mois de janvier, aura non seulement les contacts inscrits dans la loi avec le centre public d'aide sociale, mais une concertation plus fréquente et plus systématique, de manière à éviter la superposition d'actions semblables du Centre public d'Aide sociale et de l'administration communale.

C'est aussi dans cet esprit d'éviter le chevauchement des deux types d'activités, que l'on a maintenu par exemple le crédit destiné à alimenter le fonds des calamités aux 100.000 F qui avaient été inscrits au feuillet supplémentaire après le mois de septembre dernier. L'on aurait, en effet, pu concevoir que si 100.000 F étaient nécessaires en 1976, 400.000 F par exemple l'eussent été en 1977. Précisément, le Centre public d'Aide sociale aura à intervenir d'une manière spéciale en cas de calamité.

Mais la catastrophe caractérisée à laquelle vous avez fait allusion n'est pas seulement visée ici. A cet égard, je suis d'ailleurs d'accord avec vous pour estimer qu'une dé-

marche s'impose auprès des autorités nationales du Fonds des calamités, afin d'en faire bénéficier les sinistrés des pluies torrentielles de juillet dernier. Nous voulons aussi faire face à des situations devant lesquelles nous nous sommes trouvés à certains moments. Exemple : un incendie se produit détruisant totalement une habitation ; les sinistrés démunis de tout n'ont pas d'amis à Bruxelles qui puissent les héberger ; il convient de leur accorder une aide immédiate.

Des cas semblables se sont déjà produits, notamment à l'occasion des inondations que vous avez évoquées. C'est la raison pour laquelle ce fonds, d'un montant limité, a été constitué, étant bien entendu qu'après ce premier secours, le problème relèvera du centre public d'aide sociale.

Avec le Dr Morelle, vous avez soulevé, Monsieur Lagasse, le problème d'une politique familiale. Vous avez souhaité que les délégués des groupements familiaux soient associés à une telle politique.

Je rappelle au Conseil communal que, dès le mois de juin dernier, il a décidé le principe de la création d'un Conseil de la Famille. La charge de l'échevinat de la Famille a été confiée à M<sup>me</sup> l'Echevin De Riemaecker. Son but est précisément d'assurer la coordination des initiatives qui peuvent être prises en faveur des familles et d'organiser le fonctionnement du Conseil de la Famille, en collaboration avec une des commissions du Conseil de la Jeunesse en ce qui concerne plus particulièrement les jeunes ménages.

Nous avons participé à l'époque à une réunion convoquée par la Ligue des Familles et l'organisation correspondante de langue néerlandaise. Un tel vœu avait été exprimé. Il a été étudié au Collège qui a alors soumis au Conseil communal la délibération de principe que je viens de citer. Il en a, en même temps, avisé les associations familiales, lesquelles ont marqué leur satisfaction.

Un seul problème s'est posé du côté de l'association flamande. En effet, dans le libellé de la lettre, on avait fait état de la Ligue des Familles et l'association flamande a tenu à préciser qu'elle constituait une entité juridique différente.

Comme vous, je déplore que les centres de contact ne puissent pas se développer plus rapidement. En l'occurrence nous sommes uniquement tributaires d'un problème de locaux, partant de toutes les formalités que doit remplir un pouvoir public lorsqu'il souhaite en construire.

Nous venons d'approuver les cahiers des charges pour la construction du centre de la rue du Rossignol. Ce projet fut présenté pour la première fois au Conseil communal il y a plus d'un an et demi. Tout ce temps a donc été nécessaire pour que la procédure suive son cours : approbation par le pouvoir de tutelle des décisions de principe et de l'avant-projet.

Nous espérons pouvoir trouver une solution par voie de location pour un centre de contact dans le quartier Nord-Est. En ce qui concerne l'acquisition d'un immeuble en jouxtant trois autres, qui doivent être acquis par la Ville au bout du boulevard Clovis en vue d'y installer le nouveau commissariat de police de la 5<sup>e</sup> division, les pourparlers continuent.

Selon les plans prévus par le Service des Propriétés communales et suivant le timing qui a été donné par l'entrepreneur, le complexe de logements de la rue Van Artevelde devrait être terminé pour le printemps prochain. Mais bien entendu, l'on est toujours tributaire d'un retard.

Dans ce complexe, un centre de contact est prévu. Ce serait le premier du bas de la cuvette de Bruxelles. Compte tenu de la nécessité d'aménager l'intérieur, si les délais sont respectés, nous pourrions l'inaugurer à l'automne 1977.

Un autre centre est encore prévu dans le bas de l'avenue de Versailles. C'est dire que notre volonté est de les multiplier. Cette multiplication nous serait d'autant plus utile qu'elle faciliterait le développement d'autres services, par exemple celui de la distribution de repas chauds auquel vous avez fait allusion.

Pour le moment, la plupart des repas chauds sont distribués à domicile, sur toute l'étendue du territoire de Bruxelles. Il faut amener les repas chauds tant à Haeren qu'à Neder-Over-Heembeek. A Laeken, on limite le plus stric-

tement possible les distributions de repas à domicile puisque des repas sont servis en restaurant aux centres de contact de la rue Mellery et de la Cité Modèle. Dans le quartier Nord-Est, faute de local, il est impossible d'aménager un restaurant. Même situation dans le centre de la Ville.

Deux possibilités viennent cependant de s'offrir à nous.

La semaine dernière, nous avons reçu du Ministère des Travaux publics, qui est propriétaire du pavillon de délassément pour retraités du Parc du Cinquanteaire, connu sous le nom de pavillon Vanaudenhove, l'autorisation d'y servir des repas chauds entre l'heure du midi, pour autant qu'il soit libéré à partir de 13 h. 45.

Par ailleurs, nous allons pouvoir reprendre un pavillon qui appartenait aux Propriétés communales, qui servait de cafetaria pour la gare des transports internationaux routiers à la place Saintelette. On pourrait donc y établir un centre de consommation de repas chauds, après certains aménagements, bien entendu, à proximité immédiate des complexes de logements sociaux du quartier Nord.

En ce qui concerne la politique à l'égard des jeunes ménages, je vous rappelle que, cette année, le Conseil communal a adopté — et sa délibération a été approuvée dans le courant du mois d'octobre — la création d'un Fonds d'intervention dans les prêts contractés par des jeunes ménages habitant Bruxelles.

Une prime complémentaire à l'allocation de naissance existe depuis pas mal de temps déjà, sans oublier la prime à l'épargne prénuptiale.

On pourrait discuter longtemps du principe même de la prime complémentaire à l'allocation de naissance, compte tenu du montant que celle-ci a atteint dans le régime général. Nous estimons cependant que, surtout dans un tissu urbain comme Bruxelles, le maintien de cette prime se justifie. En effet, une naissance est souvent la cause du déménagement du jeune ménage qui doit se loger dans un appartement plus vaste.

Il n'est pas exclu que durant l'année 1977, le Collège fasse des propositions pour adapter le montant de ces dif-

férentes primes à un chiffre qui tiennent compte de l'évolution intervenue dans le coût de la vie depuis le moment où elles ont été instaurées.

Voilà, Monsieur le Bourgmestre, l'essentiel des réponses que je tenais à faire aux questions qui m'ont été posées.

La question du réseau de télé-assistance a été également soulevée par M. Lagasse, mais dans le cadre d'une organisation éventuelle par le centre public d'aide sociale.

Ce réseau sera organisé en collaboration totale avec la Commission d'Assistance publique d'abord, le Centre public d'Aide sociale ensuite. Quant à la date de sa mise en train, je ne puis rien dire d'autre à M<sup>me</sup> Servaes que les informations que je lui ai données il y a quelque temps. Les éléments de base n'ont, en effet, guère changé depuis.

**M<sup>me</sup> Servaes.** Vous m'aviez déclaré qu'on pouvait espérer que le service serait mis en fonction au début 1977. Cela tient toujours, je suppose.

**M. l'Échevin Brouhen.** Dans la première partie de l'année 1977, j'espère pouvoir obtenir les premiers raccordements. Il ne faut cependant pas oublier que nous sommes tributaires de la fourniture des boîtes d'appel spéciales.

Dès que l'on sera en possession des boîtes spéciales qui doivent permettre les appels directs vers le service 906, le service deviendra opérationnel.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Anciaux.

**De heer Anciaux.** Mijnheer de Burgemeester, Mijnheer de Schepenen, Dames en Heren, reeds bij vorige gelegenheden en ook vorig jaar bij de bespreking van de begroting, heb ik mij verheugd over de sociale politiek die door de heer Schepenen van Sociale Zaken wordt gevoerd. Binnen het kader van de begroting die te zijner beschikking staat doet hij, naar mijn oordeel, wat mogelijk is en zijn er initiatieven genomen die zeker toe te juichen zijn. Anderzijds, is het duidelijk dat ik in het geheel van de begroting van de Stad

het sociale aandeel te klein vind. Bij andere gelegenheden heb ik reeds gezegd dat ik een aantal initiatieven en maatregelen van meer prestigieuze aard zou willen verminderd zien om dus het sociale aandeel te verhogen. Ik verneem nu met voldoening dat de premies wellich in de loop van het jaar zullen aangepast worden. Het is duidelijk dat de premies, dat de facultatieve overdrachten, te klein zijn in vergelijking met de stijging der evolutie van de prijzen.

Ik wens ook enkele opmerkingen te maken in verband met de sociale politiek.

Een sociale politiek wordt niet alleen gevoerd door de Schepen van Sociale Zaken. Deze sociale politiek hangt ook af van gans het College en kan ook in andere departementen tot uiting komen. Ik denk dat een sociale politiek vooral moet gericht zijn op diegenen die bepaalde nood hebben en zelf daar niet voldoende kunnen voor instaan. In de eerste plaats denk ik aan de marginalen. Bij deze categorie behoren ongetwijfeld de bejaarden — daarover is reeds gesproken bij de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn. — daarbij behoren eveneens de gehandicapten, de minder-validen, de werklozen. Marginalen zijn vaak diegenen die buiten het net van de maatschappelijke zekerheid vallen of onvoldoende daarvan kunnen genieten.

Het is naar mijn oordeel best mogelijk dat een sociale politiek gevoerd wordt door het Schepencollege in zijn geheel, in verband bijvoorbeeld met de werklozen. Ik denk aan het tewerkstellen op een veel efficiëntere wijze van werklozen dan dit tot nu toe gebeurt. Daarvoor is echter een bepaalde manier van creatief denken noodzakelijk. Men zou best kunnen voorstellen dat deze sector van ons maatschappelijk leven, die men de « non-profit-sector » noemt, op een creatieve wijze kan uitgebreid worden, kan bedacht worden in het beleid van de Stad. Bijvoorbeeld het toegankelijk maken van een aantal openbare gebouwen voor de bejaarden, het beter gebruik laten maken van de straten door de gehandicapten, ik denk aan de borduurs van de fameuze « trottoirs » waarover daarstraks gesproken is, de hoogte van de stoepen, die hinderlijk zijn voor heel wat gehandicapten — trouwens ook voor bejaarden — ook voor gezinnen, denk

maar naar de kinderwagens. Een speciale actie kan daarvoor ingezet worden, waardoor gewone maneuvrer-werklozen kunnen tewerkgesteld worden.

Ik denk aan het groen, dat kan aangebracht en verzorgd worden door werklozen. Een meer efficiënte sociale politiek zie ik voor de bejaarden die zoveel mogelijk thuis moeten verzorgd worden. Het initiatief van de warme maaltijden wordt goed uitgewerkt. Dat is zeer lovenswaardig. De gezinshulp, vooral dan de bejaardenhulp, de verzorging ten huize door gezinshulpsters, bejaardenhulpsters, verpleegstersverzorging ten huize is, naar mijn oordeel, veel te weinig ontwikkeld. Onvoldoende subsidies zegt men. Mijn gevoelens is dat juist voor die sector de noodzakelijke geldmiddelen moeten gereserveerd worden.

De heer Lagasse handelde daarnet over de noodzakelijke samenwerking tussen de sociale initiatieven van de Stad en deze van het O.C.M.W. Niemand zal loochenen dat het onzinnig zou zijn gelijktijdige initiatieven te nemen, vanuit twee richtingen. De wet voorziet trouwens die samenwerking. Het wettelijk vastgelegd driemaandelijks overleg tussen het Schepencollege en het Vast Bureau van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn. Dit overleg zal toelaten heel wat misverstanden te voorkomen. Om nu alle misverstanden in verband met het Fonds voor Maatschappelijk Welzijn te vermijden, wil ik toch nog zeggen dat de som die van dit Fonds moet verkregen worden voor het Openbaar Centrum van de Stad Brussel, niet in deze begroting moet voorkomen, maar in de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn. Dat aandeel van de Fonds ontbrak dus niet in deze begroting, maar het ontbrak wel degelijk in de begroting van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn. Dat ik heb trouwens doen opmerken.

**M. l'Échevin Brouhon.** Je répondrai à M. Anciaux que c'est bien dans l'esprit qu'il a tracé que le Collège désire concevoir la politique sociale. La chose apparaît d'ailleurs dans la note qui a été remise en guise de préambule à cette discussion.

Je citerai l'exemple du groupe de travail qui a été formé et qui comporte des représentants des différents ser-

vices de la Ville, des sociétés locales de logements sociaux, pour étudier tous les problèmes qui peuvent se poser aux handicapés et tenter d'y trouver une solution. Je songe notamment à celui des chèques-taxis qui a été résolu lors de notre dernière séance du Conseil, aux trottoirs à adapter pour que les handicapés puissent y circuler en voitures spéciales, les bâtiments publics à mettre en concordance avec leurs besoins, la construction éventuelle de logements sociaux destinés plus particulièrement à un type déterminé de handicapés, ce qui a déjà été réalisé à Liège. C'est la raison pour laquelle, entre autres, le Centre de traumatologie de l'Hôpital Brugmann participe aux travaux de cette commission.

Il est cependant exact qu'il faut considérer globalement la politique à mener pour les personnes âgées ou pour les jeunes, notamment les jeunes ménages, et pas seulement sous l'angle des allocations qui peuvent être octroyées.

C'est ainsi que dans la note, il est fait état de notre tentative, en collaboration avec les services de la Commission d'Assistance publique, de recherche d'un complexe de logements à adapter éventuellement qui soit spécialement destiné à recevoir des personnes âgées, avec les services para-médicaux et de surveillance qui s'imposent. Ainsi, elles pourraient rester chez elles au lieu d'être envoyées dans des institutions spécialisées.

De même, on pourrait prévoir, dans d'autres ensembles de logements, une infrastructure particulièrement destinée à des jeunes ménages avec enfants : une garderie qui permette aux mamans de disposer de temps libre soit pour travailler, soit pour faire des courses.

C'est dire qu'une politique sociale ne peut jamais être celle d'un échevin, mais de toute une équipe.

Je tiens aussi à déclarer qu'à aucun moment l'échevin des Affaires sociales ne s'est trouvé devant le moindre obstacle de la part d'un membre quelconque du Collège, lorsqu'il devait demander un crédit nécessaire au développement de la politique proposée au Conseil. Les crédits réclamés ont toujours été mobilisés.

Peut-être est-ce un encouragement à en réclamer davantage, me direz-vous ! Très certainement, les initiatives qui seront prises recevront, comme par le passé, un accueil favorable de la part du Collège.

**M. le Bourgmestre.** Nous allons à présent procéder à l'examen des articles.

**M. l'Échevin Brouhon.** Voici les articles relevant de l'échevinat des Affaires sociales :

AFFAIRES SOCIALES — SOCIALE ZAKEN

Pages Blz.	Chapitre du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N° d'ordre Volgnommern
32	Administration générale — Recettes ordinaires — Prestations	60
38	Algemeen bestuur — Gewone ontvangsten — Prestaties	73
35	Dépenses ordinaires — Fonctionnement	48 49
35		56
37	Gewone uitgaven — Werkingskosten	63
43	Dépenses extraordinaires — Investissements	83
	Buitengewone uitgaven — Investeringen	84
44	Recettes extraordinaires — Dette Buitengewone ontvangsten — Schuld	78
45	Dépenses extraordinaires — Dette Buitengewone uitgaven — Schuld	88
	Formation de la jeunesse — Loisirs — Education populaire — Sports Jeugdvorming — Ontspanning — Volksontwikkeling — Sport	
162	Recettes ordinaires — Prestations Gewone ontvangsten — Prestaties	276

Pages Blz.	Chapitre du Budget Hoofdstukken van de Begroting	N <sup>o</sup> d'ordre Volgnummers
167	Dépenses ordinaires — Fonctionnement	557
167	Gewone uitgaven — Werkingskosten	558
169		559
169		560
177	Dépenses extraordinaires — Investissements	617
	Buitengewone uitgaven — Investeringsen	618
	Prévoyance et assistance sociales	
	Sociale voorzorg en sociale onderstand	
209	Dépenses ordinaires — Transferts	736
209	Gewone uitgaven — Overdrachten	737
209		738
	Action sociale et familiale	
	Sociale hulp en gezinsvoorzieningen	
210	Recettes ordinaires — Prestations	352
210	Gewone ontvangsten — Prestaties	353
210		354
210		354bis
213	Dépenses ordinaires — Fonctionnement	758bis
213	Gewone uitgaven — Werkingskosten	759
213	Dépenses ordinaires — Transferts	760
213	Gewone uitgaven — Overdrachten	761
213		762
213		764
213		765
213		766
213		767

Pages	Chapitre du Budget	N° d'ordre
Blz.	Hoofdstukken van de Begroting	Volgnommers
213		768
213		769
213		770
213		771
215		772
215		772 <i>bis</i>
215		773
215		774
215		775
		776
216	Recettes extraordinaires — Transferts Buitengewone ontvangsten — Overdrachten	358 <i>bis</i>
219	Dépenses extraordinaires — Investissement Buitengewone uitgaven — Investeringen	788
	Recherche scientifique — Médecine sociale et préventive Wetenschappelijk onderzoek — Sociale en preventieve geneeskunde	
221	Dépenses ordinaires — Transferts	794
221	Gewone uitgaven — Overdrachten	796
221		797
221		798
222	Recettes extraordinaires — Dette Buitengewone ontvangsten — Schuld	364 <i>quater</i>
223	Dépenses extraordinaires. — Dette Buitengewone uitgaven — Schuld	798 <i>quater</i>

Pages	Chapitre du Budget	N° d'ordre
Blz.	Hoofdstukken van de Begroting	Volnummers
266	Logement — Urbanisme Huisvesting — Stedebouw Recettes extraordinaires — Dette Buitengewone ontvangsten — Schuld	431bis
267	Dépenses extraordinaires — Dette Buitengewone uitgaven — Schuld	949bis
312	Opérations pour compte de tiers Verrichtingen voor rekening van derden	822

**M. le Bourgmestre.** Mesdames, Messieurs, avant de lever la séance, je vous rappelle notre prochaine réunion : mercredi 8 décembre à 17 heures. Nous poursuivrons l'examen des articles du budget. Une autre séance aura lieu à 19 heures au cours de laquelle nous terminerons l'examen du budget, le vote devant intervenir le vendredi 10 décembre.

---

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 1976 est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

De notulen van de zitting van 3 december 1976 worden goedgekeurd daar er geen enkele opmerking gemaakt werd.

---

Le Conseil se sépare à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.

De Raad gaat uiteen te negentien uur vijftig minuten.

---

**STAD  
BRUSSEL**

**VILLE DE  
BRUXELLES**

# GEMEENTEBLAD BULLETIN COMMUNAL

**Jaargang — Année  
1976**

**N. 26.**

---

**GEMEENTERAAD — CONSEIL COMMUNAL**

*Zittingen van - Séances du  
8-12-1976.*

**VOORZITTER — PRESIDENT**

**De heer-M. Pierre VAN HALTEREN.  
Burgemeester — Bourgmestre.**

---

**EERSTE OPENBARE ZITTING  
PREMIERE SEANCE PUBLIQUE**

---

— De eerste openbare zitting wordt geopend te zeventien uur tien minuten.

— La première séance publique est ouverte à dix-sept heures dix minutes.

---

*Zijn aanwezig :*

*Présents :* de heren-MM. Van Halteren, *Burgemeester-Bourgmestre* ; De Rons, Brouhon, Mergam, Pierson, Snyers d'Attenhoven, Piron, Mej.-M<sup>lle</sup> Van Baerlem, *Schepenen-Echevins* ; de heren-MM. Cooremans, Deschuyffeleer, Mevr.-M<sup>me</sup> Van Leynseele, de heer-M. De Greef, Mevr.-M<sup>me</sup> Avella, de heren-MM. Morelle, Brynaert, Musin, Klein, Van Cutsem, Mevr.-M<sup>me</sup> Servaes, de heren-MM. Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mevr.-M<sup>me</sup> Lambot, de heren-MM. Artiges, Peetermans, Scholer, Lombaerts, De Ridder, Mevrn.-M<sup>mes</sup> Hano, Dejaegher, de heren-MM. Latour, Maquet, Lefère, Niels, Descamps, Tahon, de Saedeleer, *Raadsleden-Consailleurs* ; de heer-M. Courtoy, *Secretaris-Secrétaire*.

---

De notulen van de zitting van 6 december 1976 zijn ter tafel neergelegd te zestien uur dertig minuten.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1976 est déposé sur le bureau à seize heures et demie.

---

De Raad vangt zijn agenda aan.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

---

## KORTE INHOUD — SOMMAIRE

---

1. — *Begroting van de Stad over het dienstjaar 1977. — Onderzoek der artikelen (voortzetting)* . . . . .
  - *Budget de la Ville pour l'exercice 1977. — Examen des articles (continuation)* . . . . . 1585
-

# 1

*Begroting van de Stad over het dienstjaar 1977.*

*Onderzoek der artikelen (voortzetting)*

*Budget de la Ville pour l'exercice 1977.*

*Examen des articles (continuation)*

**M. le Bourgmestre.** La séance est ouverte. Nous reprenons l'examen des articles en continuation pour le budget 1977.

La parole est à Monsieur l'Echevin Snyers d'Attenhoven.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il m'appartient d'abord de vous faire un exposé sur la section des Régies et, dans ce domaine, vous signaler qu'à l'occasion du budget de 1977 nous avons constaté qu'il y avait une opposition assez nette entre le point de vue du Ministre de l'Intérieur et celui du Ministre des Affaires Economiques.

En effet : une loi de relance du 30 mars 1976 a bloqué l'indexation des sources d'énergie et du prix de l'eau et, d'autre part, le Ministère de l'Intérieur nous fait des recommandations en nous demandant d'établir un budget tel qu'il soit en équilibre, c'est-à-dire de ne pas vendre les produits que nous distribuons en dessous de leur prix de revient.

Vous aurez constaté que pour le budget de gaz, électricité et eau, il y a une sérieuse diminution des recettes. Les recettes du gaz et de l'électricité sont doubles, c'est donc la diminution due au blocage de l'index. Les augmentations sont imposées par le Comité de Contrôle du Gaz et de l'Electricité. Et enfin les différents aménagements tarifaires que la Ville a consentis.

D'autre part, en matière de gaz, il y a le problème de l'augmentation du prix frontière payé pour le gaz naturel.

En ce qui concerne l'eau, c'est la loi du 30 mars 1976 qui a interdit l'indexation du prix de l'eau. De ce fait, nous

nous trouvons devant une diminution très sensible de notre bénéfice d'exploitation de 1976 et un mali en 1977. C'est pour cela que toutes les communes de l'agglomération bruxelloise se sont réunies en la personne de leurs bourgmestres et, qu'à la Conférence des Bourgmestres, il a été décidé à l'unanimité des voix de demander au Ministre des Affaires Economiques de pouvoir appliquer à l'avenir une augmentation du prix de l'eau afin de permettre aux différents budgets d'être en équilibre.

Vous aurez vu dans la note que je vous ai distribuée que la télédistribution continue à faire des progrès. Le nombre d'abonnés au 30 septembre 1976 s'élevait à 35.924 abonnés, pour un câblage de 569 km, toujours à cette date.

D'autre part, je voulais aussi vous faire remarquer que les services du chauffage-électricité se sont considérablement développés, pour la bonne raison qu'on leur a donné de nouvelles attributions, notamment la surveillance, la réalisation et le contrôle des installations nouvelles ; l'entretien des installations anciennes et nouvelles du chauffage-électricité ; l'achat du combustible liquide et solide ; l'achat du matériel, des fournitures ; la gestion administrative des installations téléphoniques ; l'entretien du réseau de téléphonie ; la surveillance et l'entretien du réseau d'horloges publiques et plus récemment l'entretien et la remise en état des dispositifs actionnant les fontaines et les jets d'eau.

Pour clore ce préambule, je voudrais tout de même évoquer devant vous que nous allons continuer à installer, là où on le peut, ou à remettre en action des fontaines et des jets d'eau, comme nous l'avons fait récemment.

Enfin, je voudrais vous dire que nous commençons une campagne de sécurité dans les bâtiments et que mes services sont appelés à procéder, conjointement avec d'autres services, à des examens approfondis de la situation des installations d'électricité et de gaz dans les bâtiments qui appartiennent à la Ville de façon à éliminer tous les dangers possibles d'incendies.

Pour le poste « fontaines », nous avons l'intention de continuer. Et je puis vous annoncer qu'en 1977 nous espérons bien pouvoir ajouter au nombre des fontaines actuelles l'ancienne

fontaine de la place De Brouckère qui fonctionnera au square des Blindés, et l'ancienne fontaine de la Porte de Namur qui fonctionnera au square Palfijn, en face du Heysel.

**M. le Bourgmestre.** Je remercie Monsieur l'Echevin Snyers d'Attenhoven.

La parole est à M. Artiges.

**M. Artiges.** Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven. Je dois dire que, comme il reprend à peu de choses près, ce qu'il avait écrit dans son rapport préliminaire pour le budget 1977, vous me permettez de me baser plutôt sur ce document que sur ce que M. l'Echevin vient de dire. D'ailleurs, cela ne fera pas beaucoup de différences.

En ce qui concerne Sibelgaz, il est évident que le bénéfice prévu en 1977 pour le gaz diminue de 6 millions par rapport à ce qui était prévu pour 1976. Mais il est inexact de dire qu'il en va de même pour l'électricité puisque, malgré tout, on constate là encore une croissance pour 1977 qui, pour les deux districts, s'élève à 11 millions.

Je crois qu'il fallait être très clair sur ce point et rétablir ce que M. l'Echevin avait dit, c'est-à-dire qu'il y avait une perte de bénéfice pour les deux.

Quant aux aménagements tarifaires, je voudrais en dire quelques mots également parce que si, dans son principe, le fait d'aménager les tarifs est une excellente chose, j'estime que par usager basse tension, une somme de 80 F par semestre, soit 160 F pour l'année, c'est peu. Je crois que là il y aurait moyen de faire un effort supplémentaire.

Je comprends aussi que la Ville ne soit pas tellement heureuse de ne pas pouvoir récupérer complètement sur l'usager l'augmentation du prix d'achat du gaz naturel. Mais, que voulez-vous, il faut tout de même que la Ville aussi, dans une certaine mesure, accepte de subir les conséquences des hausses des prix, et que ce ne soit pas l'usager seul, qui voit déjà les traitements plus ou moins bloqués par la limi-

tation de l'indexation, qui ait à payer ces difficultés actuelles : les pouvoirs publics, eux aussi, doivent y participer.

Autre point qui m'intéresse, et celui-là n'a pas été évoqué par M. l'Echevin. Je crois que tout le monde sait que des associations de consommateurs se sont préoccupées des prix qui étaient pratiqués par Sibelgaz. Quant à moi, je regrette que, jamais, il n'en ait été question ici et que, bien que nous ayions des représentants — je le crois — à Sibelgaz, nous n'ayions jamais eu aucune information quant à la réalité et à la justesse de l'action menée par ces consommateurs qui trouvent que les prix pratiqués par Sibelgaz sont exagérés.

J'aimerais, Monsieur l'Echevin, que vous nous donniez des informations sur l'état de la question à l'heure actuelle.

Ceci étant dit, je voudrais aussi, la question d'ailleurs est peut-être superflue, si on ne doit pas prendre en considération la dénomination qui est donnée à Sibelgaz, mais enfin il me semble qu'il y a une ambiguïté. En effet, votre rapport parle de S.A., donc je suppose que c'est Société Anonyme Sibelgaz, alors qu'en ce qui me concerne, j'ai toujours cru que c'était une intercommunale.

Je suis entièrement d'accord avec vous pour la politique d'amélioration de l'éclairage public. Mais j'estime, quant à moi, que lorsqu'on traverse une crise telle que celle que nous connaissons à l'heure actuelle, il n'est plus raisonnable de pousser l'éclairage de prestige, mais bien d'essayer de tirer le meilleur usage possible des crédits qui vous sont alloués. Je ne veux pas que Bruxelles devienne une ville triste, mais enfin, il faudrait pendant un an ou deux essayer de limiter ces éclairages de prestige, d'autant plus que les frais d'exploitation croissent d'une manière telle qu'ils passent de 103 millions prévus en 1977, au lieu de 85 millions en 1976.

Je voudrais, quant à moi, si c'était possible, que vous nous exposiez brièvement quel est exactement votre programme en matière d'éclairage public, de renouvellement d'installations en 1977.

Quant à la Compagnie de l'Eau, je n'ai pas très bien compris non plus comment il était possible que ce soit les communes

associées dans cette Intercommunale qui s'adressent directement au Ministère pour demander une hausse de tarif.

Je croyais plutôt qu'en coordination avec la Compagnie des Eaux, et en même temps qu'elle, les associés se seraient adressés au Ministre. Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, ce sont les communes seules qui agissent en la matière. Je crois qu'une coordination des deux, Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux et communes, serait préférable.

La télédistribution : il faut reconnaître — et je suis particulièrement heureux de cela — que le système fonctionne bien et que l'extension du réseau se fait de manière convenable, maintenant que le problème de Haeren est pratiquement résolu.

Et je voudrais ici plutôt m'orienter vers une proposition constructive et qui aurait un caractère social marqué. Si, en matière d'eau, de gaz et d'électricité, il y a plusieurs catégories de personnes qui bénéficient d'allocations-ristournes, pour la télédistribution, il n'en est de même que pour les handicapés.

Je crois, personnellement, qu'il serait possible d'étendre la même allocation à d'autres catégories, en bref, ce qu'on appelle en général « les P.I.V.O. ». Pourquoi ? Jusqu'il y a quelques années, la télévision pouvait être considérée comme un article de luxe. A l'heure actuelle, pratiquement tous les ménages ont une télévision mais tout le monde ne peut pas encore se payer la télédistribution.

Alors, pourquoi ne pas faire bénéficier les pensionnés, les veuves, les orphelins, de cette allocation que l'on donne déjà aux handicapés ? Lors du vote des articles du budget, notre groupe introduira une modification ou un amendement au budget à cet égard. Et nous n'allons pas augmenter ou alourdir votre budget, mais nous récupérerons une somme d'un million à un autre article qui n'en souffrira pas tellement puisque cela ne représentera pour lui qu'une diminution d'environ 3 %.

Voilà, Monsieur l'Echevin, ce que j'avais à dire sur l'exposé que vous venez de faire. J'espère que la proposition

que j'ai faite en terminant sera au moins prise en considération, mais cela nous le saurons vendredi. Je vous remercie.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à Monsieur l'Echevin Snyers d'Attenhoven.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** Monsieur Artiges, je voudrais d'abord vous remercier de la concision et de la clarté de vos différentes observations. Je tâcherai d'être aussi concis et aussi clair que vous.

En ce qui concerne Sibelgaz, vous dites qu'il y a des augmentations. C'est possible, en matière d'électricité. Mais vous ne considérez pas que le deuxième district, lui, au budget 1977, va perdre 9 millions. S'il y a une augmentation au premier district, il y a une perte au deuxième district. Il faut tout de même tenir compte d'un certain équilibre.

Vous ne devez pas ignorer que, sans cesse, nous sommes l'objet de pressions pour diminuer le coût de l'électricité, que ce soit de la part du Comité de Contrôle ou que ce soit de la part de particuliers.

Vous n'ignorez pas non plus que, lorsque la Régie a été reprise par Sibelgaz, nous n'avions pas un tarif qui était conforme au tarif national, pour la bonne raison que le changement eût été beaucoup trop brusque, notamment pour les finances de la Ville. Ce n'est que progressivement que nous sommes arrivés à accorder différentes concessions et à diminuer les recettes de la Ville, palier par palier — cela nous a d'ailleurs été conseillé à l'époque — pour en arriver au début de l'année prochaine à appliquer finalement totalement le tarif qui sera le tarif du Comité de Contrôle.

D'ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet de cette année-ci, nous appliquons le tarif conseillé par le Comité de Contrôle. Et nous avons encore actuellement des demandes de diminution du prix d'électricité en haute tension, ce qui risque de provoquer, pour la Ville, une chute de recettes dépassant 15 millions de francs.

Je crois que, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1977, il y aura un tout nouveau tarif qui sera d'application et, à ce

moment-là, la Ville de Bruxelles, indiscutablement, se rangera sur ce tarif de façon à ce qu'il n'y ait plus de difficultés et qu'il n'y ait plus de contestations.

Parce que vous avez parlé tout à l'heure de certaines difficultés que Sibelgaz avait avec un organisme — dont je tairai le nom puisque nous sommes en séance publique mais que vous connaissez tous — qui a protesté et menacé la Société Sibelgaz de procès. Je crois que Sibelgaz aura assez facile à ce défendre parce qu'elle a des tarifs, et c'est nous autres, Ville de Bruxelles, qui avons continué notre politique de paliers et c'est pour cela qu'il y a une différence. Mais la différence, à l'heure actuelle, n'existe plus, comme je vous l'ai dit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1976.

En ce qui concerne les 80 F par semestre, vous estimez que c'est une aumône, peut-être, mais c'est le Comité de Contrôle du Gaz-Electricité qui l'a préconisé. Et n'oubliez pas que si nous devons donner 80 F au consommateur, mon opinion personnelle est que, pour le consommateur, cela ne représente pas grand chose, mais pour la Ville qui doit le perdre et le multiplier par un nombre considérable de consommateurs, la perte est très importante.

Vous ne devez pas oublier une chose, Monsieur Artiges, et j'ai remarqué à de nombreuses reprises que vous savez admirablement compter, vous avez indiscutablement la bosse des « maths », et vous devez bien savoir que si on fait une concession en matière de recettes de la Ville, en gaz, en électricité ou en eau, on est obligé de lever des impôts pour compenser.

Alors, est-ce qu'il vaut mieux avoir une petite charge indirecte de 80 F en matière d'électricité, ou bien faut-il encore augmenter le précompte immobilier ou d'autres taxes ? Nous ne savons pas faire de miracles, pas plus l'Etat que la Province ou la Commune : un budget se fait par compensation entre recettes et dépenses. Et si nous n'avons pas une compensation entre recettes et dépenses, nous sortons — comme nous sortons, hélas cette fois-ci, pour la première fois, je crois, depuis 19 ans — un budget en déficit.

Alors, si vous voulez accroître ce déficit, il est évident que nous devrions mener une autre politique, mais person-

nellement j'estime, très franchement, qu'il ne peut plus être demandé au contribuable bruxellois des impôts supplémentaires.

En ce qui concerne l'eau, vous vous êtes demandé pourquoi les recettes provenant de l'Intercommunale des Eaux ont diminué ou vont diminuer. Il est certain que toutes les charges n'ont cessé d'augmenter, tandis que les recettes sont bloquées. Et c'est la même chose dans les autres domaines, que ce soit en électricité ou en gaz, si vous avez les charges qui augmentent, les coûts de combustible dans les centrales électriques, les indices de salaire du personnel qui, eux, n'ont pas été bloqués, il est certain que nous avons une perte sur l'eau.

Je vais répondre à votre deuxième question : vous avez demandé pourquoi les communes ne se sont pas solidarisées. Je crois qu'elles ne l'auraient pas pu. Pour la demande de réduction ou pour la demande en indexation, une circulaire du Ministère des Affaires Economiques dit que c'est la commune, à titre individuel, qui doit faire la demande de hausse, parce que la hausse, malgré tout, n'aura pas le même effet pour chaque commune. Et il est évident que si certaines communes sont obligées de demander une augmentation de 40 % par exemple, d'autres communes pourraient se contenter d'une augmentation moins élevée.

On peut avoir une politique commune, et je crois que la Conférence des Bourgmestres l'a bien prouvé : la politique commune est rentable, mais la demande doit être personnalisée et doit être adressée au Ministère des Affaires Economiques par la commune personnellement.

Vous avez parlé également de la télédistribution, et je vous remercie beaucoup de dire que cela a fonctionné d'une manière qui vous a satisfait, qu'on a fait des progrès à Haeren. Je me permettrai de vous faire remarquer qu'il y a encore d'autres problèmes qui ont été étudiés : notamment l'avenue Roosevelt qui a reçu satisfaction cette année-ci aux mois de juin-juillet.

Pour le quartier Nord-Est, le Collège a fait deux sondages pour essayer de savoir pourquoi il y avait tant de difficultés à obtenir un passage de câble de Coditel. Le Collège a

envoyé des lettres — et je le sais puisque je les ai toutes signées — à tous les habitants intéressés. Malgré deux rappels, nous en avons encore aujourd'hui à peu près 90 ou 92 qui n'ont pas répondu, et une douzaine d'oppositions. N'oubliez pas que Coditel est une entreprise privée et elle ne peut pas installer son câble sur la façade d'un immeuble si le propriétaire de l'immeuble ne donne pas son accord.

Vous savez également que, dans ce quartier, il y a beaucoup d'immeubles dont les façades sont en parois de verre sur lesquelles il est fort difficile de coller des câbles.

Vous avez parlé de la télédistribution aux handicapés. Je suis tout à fait d'accord avec vous, je trouve que c'est une excellente mesure. J'ai essayé de voir, d'ailleurs, s'il n'y avait pas moyen d'en préconiser d'autres, mais, hélas, vous savez que c'est, encore une fois, la Ville qui paie la redevance. Si vous voulez, demain, qu'on prenne encore une mesure en faveur des P.I.V.O., il faudrait voir de quelle importance cela serait. Vous savez, à l'heure actuelle, quel est le coût de l'abonnement à Coditel, il est assez élevé. Je ne sais pas combien il y a de pensionnés, invalides, veuves et orphelins et quelle incidence un amendement quelconque pourrait avoir. Mais, si c'est encore pour essayer de demander que la Ville paie 200 F ou 300 F, pour la personne en question ce n'est pas une somme importante, mais le total des différents intéressés va de nouveau provoquer une dépense que la Ville devra supporter en plus de toutes celles qu'elle a déjà à supporter.

Je crois ainsi avoir répondu à tous vos points, si j'en ai oublié un, vous me feriez plaisir en me le rappelant.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Artiges.

**M. Artiges.** Je commencerai par là justement, c'est à propos de votre programme d'éclairage public.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** Oui, le programme d'éclairage public, je vais y venir. Je vous attendais car vous avez eu la gentillesse de me prévenir que vous alliez m'interviewer à propos de mon programme d'éclairage, dit d'« éclairage de prestige ».

Monsieur Artiges, ma réponse est extrêmement simple. Pour l'éclairage de prestige, j'ai ici des chiffres que je peux vous donner, et qui sont, à mon avis, infimes. Quand vous parlez de l'augmentation du budget pour 1977 qui passe à 100 millions, vous ne devez pas oublier — comme je vous l'ai expliqué, je crois, à titre privé — que nous devons amortir en 17 ans toutes les installations qui sont faites en matière d'éclairage public. C'est, à peu près, totalement l'éclairage public qui absorbe cette somme.

L'éclairage, dit « de prestige », lui, est extrêmement peu important, vous allez vous en rendre compte dans quelques instants. Mais je tiens à vous dire que l'éclairage en général, l'éclairage public amélioré par le système de lampes « son » a un triple avantage.

Le premier avantage c'est la sécurité et vous savez très bien qu'aujourd'hui c'est un élément qui devient de plus en plus important. C'est la sécurité, non pas seulement du piéton ou de l'automobiliste, et vous devrez reconnaître que les voies qui ont été aménagées à cette éclairage « son orange » sont indiscutablement beaucoup mieux éclairées que ne l'étaient nos voies publiques antérieurement. Seulement, ce qui devient de plus en plus important c'est l'éclairage pour la sécurité du citoyen, le simple promeneur qui, dans le temps, risquait de se faire voler, assassiner ou étrangler et qui, dans les endroits où il y a un meilleur éclairage, se sentira certainement davantage en sécurité.

Avant que je ne sois au Collège, je me souviens fort bien qu'il y a eu, place Royale, à deux reprises des attentats, tentatives de vol sur des personnes qui se promenaient. Je crois qu'actuellement il n'est presque plus possible d'avoir un attentat, tant la place est bien éclairée. Il y a une partie qui fait l'éclairage public, et vous ne pouvez pas le nier. Et quant à l'éclairage de prestige, qui est l'éclairage du monument de Godefroid de Bouillon, il a coûté, en tout et pour tout, 180.184 F. Vous avouerez que pour la modicité de la somme, le résultat est fort beau, et la dépense annuelle de cet éclairage de prestige est de 2.406 kW d'électricité.

Je continue donc mon exposé sur le fond de la question. Dans la plupart des cas, les transformations qui ont été faites

à l'éclairage public, ou même, dirons-nous, à l'éclairage de prestige, font, pour la Ville, une économie considérable en matière de kW.

Je donne un exemple : rien que l'éclairage de la Grand-Place par l'ancien système, comparé à l'éclairage par le nouveau système, l'économie est à peu près de 60 %.

Mais le point le plus important, vous avez dit tout à l'heure que vous ne vouliez pas rendre la Ville de Bruxelles une ville triste, le point le plus important, à mon sens, c'est l'animation.

Il est indiscutable qu'on n'aurait pas pu créer — je cite — notamment au quartier du Sablon, de l'animation, si le Collège n'avait pas décidé trois choses.

Tout d'abord, l'éclairage du Sablon lui-même, qui n'est d'ailleurs pas encore terminé, on attendait que les voies du tram soient enlevées pour aménager la place proprement dite.

Ensuite l'éclairage des vitraux du Sablon.

En enfin, l'éclairage du Petit Sablon.

Il faut reconnaître que ces différentes dépenses ont créé dans ce coin une animation considérable. Ajoutez-y la dépense que le Collège a consenti à faire, de une ou deux ampoules par petite échoppe d'antiquaires qui se trouvent devant l'église du Sablon, vous reconnaîtrez avec moi que ce sont des dépenses absolument judicieuses à propos desquelles il n'y a véritablement pas moyen de renier quoi que ce soit.

Je vais vous donner un autre exemple d'éclairage qui est splendide et qui coûte peu. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir, je crois que malheureusement l'attention n'a pas été attirée parce que c'était à une époque de vacances, il s'agit du monument aux dompteurs de chevaux qui se trouve au coin de l'avenue De Mot et de l'avenue Emile Duray : à mon sens c'est un des plus remarquables éclairages de la Ville de Bruxelles. Et je dois dire que les auteurs doivent en être félicités. Je vous invite à aller le voir. La dépense pour cet éclairage splendide est de 137.000 F. Or avant, c'était un coin absolument sombre, dangereux et

je puis vous dire que quand on interroge les habitants de Bruxelles, au la moitié ignore qu'il y avait là-bas un monument aux dompteurs de chevaux. Tandis que maintenant, je vous prie de croire qu'on le remarque.

Je vous ai parlé des vitraux du Sablon. La dépense a été de 2.400.000 F, je ne le conteste pas, mais avouez que le résultat est remarquable, ce sont de véritables tableaux vivants.

La cathédrale Saint-Michel. On a souvent critiqué l'aménagement de cette place, les bâtiments de Sabena, etc. On a reproché et à l'État et à la Ville de ne pas avoir fait quelque chose pour sortir la cathédrale de son noir absolu. L'illumination de la cathédrale coûte à la Ville 2.251.000 F. Et je puis vous assurer que de nombreux étrangers, de toutes les nationalités, ont dit que c'était un des monuments les mieux éclairés d'Europe, et même du monde parce que c'est vraiment une très belle réussite des auteurs de Sibelgaz et de mes services.

Enfin, il ne faut pas oublier que le prix du kW de l'éclairage public n'est pas encore tellement coûteux, c'est plus ou moins 0,82 F au kW, ce n'est pas extrêmement cher.

Mais il ne faut pas oublier que lorsqu'on procède à un éclairage que vous pouvez considérer comme éclairage de prestige, on éclaire également les rues voisines. Et il est évident que, par exemple, les environs immédiats de la cathédrale anciennement, et cela est vrai aussi pour d'autres emplacements que je vous ai cités, étaient extrêmement sombres. Il n'est pas possible d'améliorer uniquement l'éclairage public sans profiter de l'occasion pour éclairer le monument proprement dit. Beaucoup d'entre vous sont venus assister à l'éclairage de la fontaine du square Princesse Clémentine, qui a coûté fort peu de chose, et ceux qui, de votre propre parti, étaient présents, n'ont pas manqué de demander qu'on remette en action le geysier de l'étang de ce qu'on appelle « la mare aux canards » du square de la Princesse Clémentine.

Personnellement, je crois très sincèrement que la Ville a procédé, en matière d'éclairage, à l'indispensable en ce qui concerne l'éclairage public, pour la sécurité, je vous ai dit

des piétons, des automobilistes, mais aussi des habitants. Mais je crois qu'elle a aussi fait un réel effort, à des prix très modiques, pour rendre à la Ville de Bruxelles un peu de prestige et un peu de vie. Vous n'ignorez pas que tout le monde reproche à Bruxelles d'être une Ville morte, je crois que par la lumière, à défaut d'autre chose, on parviendra, indiscutablement, à perdre cette mauvaise réputation qu'on nous avait donnée ces derniers temps.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Klein.

**M. Klein.** Monsieur le Bourgmestre, je voudrais enchaîner immédiatement sur la dernière phrase de M. l'Echevin, à laquelle je souscris entièrement. Je crois, effectivement, qu'il a raison et qu'une politique d'éclairage est de nature à mieux animer notre Ville, et aussi peut-être, à résorber, dans certains quartiers, la hantise que peuvent avoir les habitants de se promener le soir, notamment dans certains squares.

Et, à ce sujet, quant aux projets d'avenir de M. l'Echevin, je voudrais attirer tout particulièrement l'attention sur le quartier Nord-Est — vous aurez deviné que c'était de cela que j'allais parler — où il y a deux ou trois squares et l'avenue Palmerston. Dans ces squares il y a deux ou trois admirables monuments, dont un Constantin Meunier, et je me demande, Monsieur l'Echevin, si dans les années qui viennent, vous ne devriez pas prévoir une politique d'éclairage de certains de ces monuments.

On ferait coup double, vous pratiquez déjà l'éclairage des fontaines quand elles fonctionnent, mais en prévoyant l'éclairage de l'un ou l'autre de ces monuments, vous faites coup double parce que, d'une part, vous mettez en valeur une œuvre architecturale qui honore la Ville de Bruxelles, et, d'autre part, vous assurez une certaine sécurité pour les promeneurs, surtout en hiver après 17 heures, dans ces squares qui, pour la police, vous le savez bien, sont excessivement difficiles à surveiller.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Tahon.

**M. Tahon.** Monsieur le Bourgmestre, je me rallie totalement à l'intervention de mon collègue M. Klein, mais je

voudrais attirer l'attention des services de M. l'Echevin sur un monument, aussi de Constantin Meunier, le monument au Travail qui est, à mon sens une magnifique œuvre d'art, mais qui n'est pas mis en valeur : l'éclairage public est loin d'être un éclairage de prestige, il est très discret, et ce monument est situé dans un coin perdu à Laeken.

Je souhaiterais que M. l'Echevin se penche sur ce problème et envisage un éclairage de prestige pour ce monument du Travail.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. De Greef.

**M. De Greef.** Monsieur le Bourgmestre, je me contenterai de poser deux questions.

Je voudrais savoir s'il ne serait pas possible d'installer la télédistribution dans le quartier de la rue Bruyn et du Trassersweg. On avait dit que ce n'était pas possible. Mais depuis qu'elle est installée au Val Maria, ce n'est plus tellement loin du Val Maria au quartier de la rue Bruyn et du Trassersweg.

Coditel fait toujours des raccordements là où le quartier est assez fort peuplé, c'est bien son droit, mais il faut également penser aux autres quartiers qui sont moins peuplés.

Je pose la même question pour la rue De Pascale.

Maintenant, en ce qui concerne l'éclairage public, je dois remercier M. l'Echevin et les services pour la rapidité avec laquelle ils ont placé l'éclairage public avenue de Versailles. Malheureusement, seulement la moitié de l'avenue a été faite, c'est-à-dire de l'avenue des Pagodes jusqu'à l'avenue de la Tour Japonaise. Or c'est au-delà que les quartiers d'habitations sont installés. Alors, ne serait-il pas possible de continuer le placement d'éclairage dans l'autre moitié de l'avenue ?

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. Artiges.

**M. Artiges.** J'espère, Monsieur l'Echevin, que vous vous souviendrez de ce dont nous discutons puisqu'il y a eu des interventions entre-temps.

En ce qui concerne le procès UFIDEC, je n'ai pas tellement bien compris la façon dont vous envisagiez les choses. De ce que vous avez dit, il résulte pour moi que Sibelgaz ne serait pas en cause puisque la Ville de Bruxelles devait d'abord aligner ses tarifs, c'est bien cela ? Oui.

Dès lors, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de nous renseigner d'une manière plus complète sur ce problème.

Vous avez dit que j'avais la bosse des « maths », non, en Humanités j'étais le cancre le plus parfait en mathématiques, mais c'est en raison du travail que j'ai fait professionnellement que j'ai pu m'y retrouver dans un budget.

Je ne crois pas qu'il faille, d'une manière quelconque, pour accorder cet avantage supplémentaire que j'ai demandé pour la télédistribution, ni augmenter le précompte immobilier (puisque vous l'avez évoqué), ni aucune autre taxe. En réalité, dans le budget même, il se trouve, à mon sens, des crédits exagérés qui pourraient parfaitement être diminués et qui procureraient l'argent suffisant pour couvrir cette nouvelle dépense.

Ceci étant dit, bien sûr les tarifs de l'eau et de l'électricité ont été bloqués dans les hausses d'index, etc. Mais où je suis pas d'accord avec vous c'est lorsque vous dites que les traitements ne l'ont pas été, ils l'ont été partiellement. Et je crois que le fait de bloquer les traitements, plus les impôts supplémentaires qu'on demande aux gens, cela suffit et il faudrait pas que soient répercutées sur eux, en plus, des hausses du genre de celle des tarifs de l'électricité, du gaz et de l'eau.

Pour terminer, en ce qui concerne les travaux d'électricité, je n'ai pas une opposition systématique à l'éclairage de prestige. Ce que j'ai dit, et je le répète, c'est que dans la période de crise où nous nous trouvons, il y aurait lieu d'essayer de limiter ce genre d'éclairage pour éclairer plutôt de petites rues qui ont du matériel, non pas vétuste, mais qui se trouve à deux ou trois ans de son amortissement, et qui sont, elles, toujours, dans certains endroits du moins, des coupe-gorge. Là, la nécessité se fait beaucoup plus sentir que pour l'éclairage de monuments publics.

Toujours dans le cadre de l'éclairage public, à propos de l'augmentation du coût d'exploitation, vous me justifiez cela par l'amortissement du matériel. A mon sens, c'est une manière indirecte de justifier ce que je viens de dire à propos des éclairages de prestige : puisque l'amortissement coûte si cher et augmente tant d'année en année, donc essayons de ne pas faire des dépenses exagérées en cette matière et utilisons de manière rationnelle les crédits dont nous disposons.

Je vous dirai aussi qu'en matière strictement budgétaire, je trouve assez anormal que l'amortissement du matériel se trouve compris dans un article du budget qui porte sur les frais d'exploitation et de consommation de courant.

**M. le Bourgmestre.** La parole est à M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** Je vais me permettre de répondre d'abord au dernier intervenant parce que, comme il a sauté d'un point à un autre avec rapidité, je risque d'oublier quelque chose.

Vous avez cité le nom de la société qui avait un conflit avec Sibelgaz, je me permettrai de vous faire remarquer — je vous l'avais dit tout à l'heure — que deux communes, dont Bruxelles, n'avaient pas encore adopté le tarif national, pour des raisons budgétaires et pour mener la politique de paliers dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Maintenant le Collège a décidé, le Conseil a voté l'aménagement du tarif d'électricité selon le tarif national, et ce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1976. Donc, de ce côté-là il n'y a plus de problèmes.

La deuxième chose : vous parliez de la télédistribution en disant que vous pouviez prendre dans un article de mon budget une somme que vous auriez pu reporter dans l'autre. Je vais vous répondre à cela que c'est peut-être une astuce, mais que ce n'est pas possible.

**M. Artiges.** Je n'ai pas dit de votre budget, j'ai dit du budget.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** Je crois que par solidarité vis-à-vis de mes Collègues, je vais prendre leur défense également. S'ils ont un article du budget que vous estimez trop élevé, ou qui pourrait être considéré comme trop élevé, ils ne dépenseront pas pour le plaisir de dépenser, ils tâcheront de faire des économies. et je crois que les comptes de la Ville de Bruxelles ont prouvé que, très souvent, on n'a pas dépensé le budget.

Mais vous nous feriez des reproches sanglants si nous n'avions pas prévu, et nous ne pouvons pas procéder ici comme on peut le faire à l'Etat, en faisant voter un feuillet de crédits supplémentaires. Dès lors, j'ai l'impression qu'il faut absolument, à la Ville de Bruxelles, qu'on arrive à avoir une prévision la plus proche possible de la réalité. Et prendre des crédits d'un article pour les reporter à un autre, que ce soit un article de mon budget ou un autre, je crois que cela ne changera strictement rien.

Je ne sais pas combien il y aurait de bénéficiaires de votre système. Je devrais faire une enquête pour savoir d'abord combien il y a de pensionnés, invalides, veuves et orphelins qui ont la télévision afin de se rendre compte de l'incidence que cela pourrait avoir sur le budget. A ce moment-là, si l'examen s'avère constructif, je pourrais faire une proposition au Collège. Je ne rejette pas votre idée, mais j'estime qu'on ne peut pas l'adopter sans avoir, au préalable, étudié la question pour voir combien il y aurait d'intéressés et quel avantage on leur ferait.

Enfin, pour la question de l'éclairage public, vous avez dit que vous n'étiez pas contre l'éclairage de prestige, mais que vous auriez préféré que cet argent soit utilisé pour éclairer des petites rues.

Vous savez fort bien, Monsieur Artiges, et je l'ai souvent déclaré au Conseil, que la politique du Collège est ainsi faite : nous avons d'abord fait un éclairage de ce que je puis appeler « les dorsales », c'est-à-dire les voiries rapides. Après cela, petit à petit et progressivement, nous procéderons à l'éclairage des transversales. Mais je ne peux pas, sous prétexte ou sous un autre, aller modifier un système d'éclairage d'une petite artère, comme vous l'avez dit, sans savoir si la première installation a été, ou non, amortie.

Vous savez fort bien que s'il n'y a plus que deux ans à amortir — et je constate que vous me parlez volontiers de l'amortissement — chaque fois qu'une demande a été faite, le Collège l'a examinée avec la plus grande attention.

J'ai d'ailleurs ici une requête qui a été adressée au Bourgmestre, des habitants de la rue de la Grande Ile et de la rue des Riches Claires. C'est une requête introduite dans les règles de l'art, signée par tout une série d'habitants du quartier, de restaurants, de commerçants, il y a de tout... Il est indubitable que ce sera une de nos premières préoccupations de soumettre au Collège et au Conseil un aménagement de l'électricité de ce quartier, d'autant plus qu'il y a une école dans les parages. Et je crois que l'avis sera unanime : il y a, en effet, comme l'a dit très bien tout à l'heure M. Klein, des risques permanents d'être attaqués ou « dérobés », comme ils mettent dans leur pétition, donc attaqués ou volés dans ces rues trop sombres le soir.

C'est un point qu'on va examiner mais on ne peut pas faire cela sans avoir mûrement étudié la question, et à la petite semaine. Je crois que cela doit résulter d'un programme d'ensemble. Je crois avoir répondu à peu près à tous vos points.

Je répondrai à Monsieur Klein que je suis tout à fait d'accord : pour le quartier Nord-Est il faut faire quelque chose. Quoique je pourrais vous dire que vous n'avez pas été si peu gâtés puisque vous avez tout de même eu le square Marie-Louise qui, si ma mémoire est bonne, est dans le quartier Nord-Est.

**M. Klein.** J'y ai rendu hommage.

**M. l'Echevin Snyers d'Attenhoven.** C'est très gentil. Ce square est certainement un excellent résultat. Et, quoi qu'en dise mon honorable interpellateur, M. Artiges, cela n'a pas non plus coûté tellement cher : la consommation est de 114 kW, ce qui n'est pas considérable. Ce qui nous cause le plus d'ennuis, ce sont les constants préjudices et les dégâts commis par tout une série de gamins ou d'inconnus qui, pour je ne sais quelles raisons, s'acharnent à démolir tout ce qu'il peut y avoir de beau en Ville, que ce soit square

Marie-Louise ou square Ambiorix, qui se trouve aussi dans votre domaine. On m'annonce qu'on vient de nouveau de démolir cinq projecteurs au square Marie-Louise. Je trouve cela extrêmement désagréable. A deux reprises déjà, malgré des grilles, des cadenas, des fils barbelés, on est allé démolir les installations elles-mêmes. Alors là, je crois que véritablement, c'est un drame.

Mais je suis d'accord pour étudier avec vous le problème si vous avez des suggestions et des monuments que vous désirez voir éclairer. Et là, je voudrais répondre à Monsieur Tahon que je m'empresserais de lui faire plaisir en éclairant le monument de Constantin Meunier, mais seulement ce monument n'est pas éclairé par la Ville, il est éclairé par l'Etat.

Nous pourrions étudier la possibilité de l'éclairer, l'Etat ne nous remboursera évidemment rien, mais si vous estimez que c'est une chose à faire, je pense que cela peut être envisagé.

M. De Greef a posé plusieurs questions, notamment il a parlé de la télédistribution du côté de la rue Bruyn. A ceci je voudrais vous répondre qu'il faut attendre l'élargissement qu'on est occupé à faire depuis l'installation de l'hôpital militaire. Quand cet aménagement sera terminé complètement, on demandera à Coditel de traverser le rue Bruyn.

Pour la rue De Pascale, j'ai répondu tout à l'heure : c'est le gros problème des oppositions nombreuses au passage des câbles au quartier Nord-Est, oppositions que nous parviendrons à réduire, mais ce n'est pas extrêmement facile. Nous devons trouver une solution, comme nous avons dû en trouver une avenue Franklin Roosevelt : là il n'était pas possible de passer le câble du côté des numéros impairs pour la bonne raison qu'il y avait toute une série de résidences et d'ambassades, par conséquent on a dû passer dans la voirie. Cela a, évidemment coûté beaucoup plus cher, et c'est pourquoi, pour certains raccordements, on est obligé de demander des prix exorbitants parce que le câble est beaucoup trop loin de l'habitation.

Quant à l'avenue de Versailles, vous avez parlé de l'éclairage public, rassurez-vous la deuxième moitié sera faite tout

au début de 1977. Si cela n'a pas été fait jusqu'à présent, c'est parce qu'il manquait le matériel nécessaire pour achever les travaux. On me signale qu'il y a une partie qui ne sera peut-être pas achevée immédiatement parce qu'on ne sait pas très bien où passera le Ring.

Je vous propose de passer les différents articles en revue :

Blz. Page	Artikel n° Article n°	Ontvangsten Recettes	Uitgaven Dépenses
32	62	Algemeen Bestuur Administration générale	
37	61		Algemeen Bestuur Administration générale
43	82		
9	5		Algemene Uitgaven Dépenses générales

Algemene diensten  
Service généraux

62	111	Werken voor rekening van derden Travaux pour compte de tiers	
63	151		Personeelsuitgaven om dienstredenen Dépenses de person- nel pour raisons de service